

LE TERROIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

SPORT D'HIVER



Le ski est toujours très en vogue

RECETTES POUR METS DELICIEUX

"LE TERROIR" toujours désireux d'être utile publiera à l'avenir, tous les mois, une série de recettes pour mets délicieux, et qui sans doute intéressera ses lectrices ménagères ou cordons bleus. Ces recettes, toujours bien choisies, et entre les mains des bonnes cuisinières de chez-nous, apporteront, nous n'en doutons pas, un renom de plus à notre excellente cuisine canadienne.

"Filets frits"

Détail

2 filets de morue ou autre Persil
Chapelure Sel

Mode de préparation

Diviser les filets en portion individuelle. Rouler dans la chapelure et faire cuire en pleine friture. Saler et servir avec des patates à la parisienne. Décorer de persil.

"Soupe à La Villageoise"

Détail

2 oignons Quelques branches de
6 c. à table de graisse de céleri
rôti Quelques fèves vertes
2 carottes 2 pintes d'eau ou de bouillon.
Sel et poivre

Mode de préparation

Faite revenir l'oignon dans la matière grasse jusqu'à belle couleur dorée ajouter les légumes coupés en morceaux, et laisser cuire quelques minutes, en remuant. Verser alors l'eau ou le bouillon et les assaisonnements. Laisser cuire environ $\frac{3}{4}$ d'heure.

"Tête en fromage"

Détail

1 tête de porc Epices
2 oignons moyens Eau
Feuilles de céleri séchées Sel et poivre

Mode de préparation

Parer la tête de porc et la faire bouillir avec assez d'eau pour la couvrir pendant 2 à 3 heures. La cuisson terminée, enlever la viande et la couper en morceaux. Passer le bouillon à travers la passoire fine, le remettre dans la marmite avec la viande coupée et tous les assaisonnements et faire bouillir encore pendant 20 à 30 minutes. Retirer du feu et en remplir des bols préalablement passés à l'eau froide.

"Ragoût du bon vieux temps"

Détail

Porc, boeuf, agneau 10 c. à table de farine
Boulettes de porc grillée
2 oignons Sel et poivre
Eau

Mode de préparation

Faire cuire un mélange de viande avec des oignons et des assaisonnements. La cuisson avancée, ajouter les boulettes de porc et la farine grillée et délayée avec de l'eau froide.

"Pouding à la bourgeoise"

Détail

Tasse de lait 1 c. à table de beurre
2 oeufs 1 c. à thé d'essence d'érable
 $\frac{1}{2}$ tasse de sucre ou de vanille "SUPREME".
 $1\frac{1}{2}$ tasse de restes de gâteau

Mode de préparation

Battre les oeufs avec le sucre et ajouter le lait, puis les gâteaux, le beurre fondu et la vanille ou l'essence d'érable "SUPREME". Faire prendre à fourneau doux et servir avec sauce sucrée.

"Gelée "SUPREME"

Détail

6 pommes 2 c. à table de vin Cherry
3 c. à table de sucre d'érable
1 $\frac{1}{2}$ tasse d'eau
1 paquet de gelée "SUPREME" aux framboises 1 tasse de crème fouettée.

Mode de préparation

Faire cuire les pommes au four après en avoir enlevé le coeur. Remplir la cavité avec du sucre d'érable, retirer et faire refroidir. Déposer les pommes dans un joli plat et verser dessus la gelée dissoute dans l'eau bouillante, additionnée de vin. Au moment de servir, décorer avec de la crème fouettée parfumée à la vanille "SUPREME".



CHACQUE année, chaque jour, nous apporte de nouvelles découvertes qui rendent la vie plus agréable.

Les automobiles sont plus confortables, plus gracieuses, plus rapides—

Les radios sont de plus en plus perfectionnés—

Et maintenant, voici une cigarette qui est de notre temps!

Un minutieux mélange de tabacs de choix lui donne un arôme plus captivant, une douceur plus légère, une saveur délicieusement différente—c'est une cigarette plus fine, qui apporte au fumeur une nouvelle mesure de satisfaction.

Rappelez-vous du nom — MASTER MASON — Le prix, 25c pour 20 — Achetez-les aujourd'hui même pour votre plus grande satisfaction — Exigez le petit paquet rouge.

25^c

pour

20

cigarettes
Master Mason

Les paquets contiennent des coupons échangeables pour une grande variété de primes attrayantes et utiles

Vos yeux sont en sûreté si vous m'en confiez le soin. - J.-A. McCLURE, O.D., 109 S.-Jean, Québec

REDIGER son TESTAMENT

*est la chose la plus importante de la vie
Avez-vous pensé au vôtre?*

Consultez-nous

Société d'Administration et de Fiducie

Administratrice et fiduciaire

5 est, rue St-Jacques, - MONTREAL

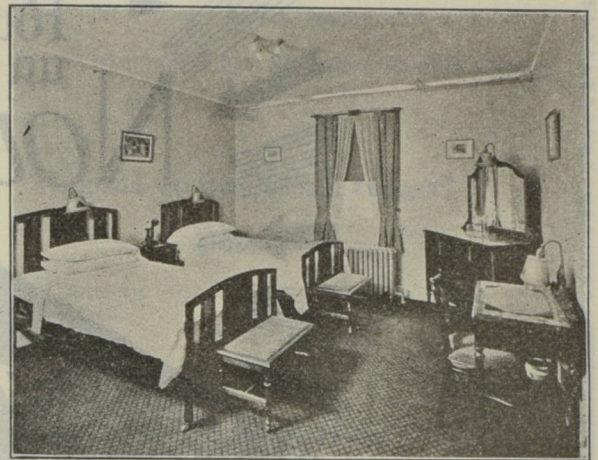
72, Côte de la Montagne, - QUEBEC

IMMEUBLES CREDIT FONCIER

FRANCO-CANADIEN

HOTEL PENNSYLVANIE

Chambre montrant le confort de cette
Hôtellerie.



Située au centre de Montréal, près des théâtres, des magasins, des églises et des endroits historiques. Située sur la rue St-Denis, près de la rue Ste-Catherine. C'est le rendez-vous préféré des touristes et des conventions.

CHAMBRE: \$2.00

HOTEL PENNSYLVANIE
Coin St-Denis et Ste-Catherine
MONTREAL

La Cie F. X. Drolet

Québec

INGENIEURS-MECANICIENS

— et —

FONDEURS

Spécialités:

Ascenseurs Modernes — Bornes-
Fontaines — Soudure Electrique

206, RUE DU PONT, - Tél.: 2-6030

LE LAIT PUR

de saveur douce et
agréable, est le
bien des enfants,
pourvu qu'il soit

CLARIFIÉ

ET

PASTEURISÉ

Protégez votre fa-
mille et tous ceux
qui vous sont
chers en deman-
dant toujours la

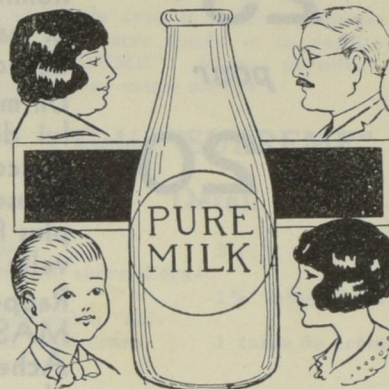
MARQUE

FRONTENAC

LAIT, CREME,
BEURRE,

CREME GLACEE

Fournisseurs de la
Goutte de Lait et
du Château Fron-
tenac.



La Laiterie Frontenac Limitée

142, de l'Église,

QUÉBEC

Tél. 7175 - 7176

Bureau, Tél.: 2-4576

Résidence, Tél.: 9838

J.-F. TASCHEREAU

IMPRIMEUR-PAPETIER

12, St-Nicolas, - QUEBEC

(Pied de la Côte du Palais)

Tél.: ATELIER 2-8715

Une visite est sollicitée

JOSEPH HEBERT

ELECTRICIEN LICENCIÉ

Ferblantier, Plombier, Electricien-Licencié

Poseur d'Appareils à Eau Chaude

45, RUE DU PONT,

— QUEBEC.

Vos yeux sont en sûreté si vous m'en confiez le soin. - J.-A. McCLURE, O.D., 109 S.-Jean, Québec

ADMINISTRATION:

M. Eudore Caron
Président

Mlle G. Caron
Secrétaire

BUREAU:

421, rue St-Paul,
Chambre 6

QUÉBEC.

LE TERROIR

Revue mensuelle illustrée fondée en 1918

Organe de la Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec

Publié et édité

PAR

Le Terroir, Limitée

421, rue St-Paul,

-:-

Téléphone: 4-4551

REDACTION:

ALPHONSE DESILETS

Président.

G.-E. MARQUIS

Gérant.

EMILE BOITEAU, N.P.

Secrétaire.

Autres membres:

DAMASE POTVIN

J.-H. PHILIPPON

PRIX D'ABONNEMENT:

1 an: Canada: \$3.00 — Etranger: \$4.00 — Un abonnement comptera pour une année entière s'il n'est pas refusé régulièrement par avis postal dès le premier numéro reçu. — Les chèques ou mandats doivent être payables à LE TERROIR, Ltée, 421, rue St-Paul, Québec.

COLLABORATION

Tous les membres de la Société des Arts, Science et Lettres sont cordialement invités à nous fournir des articles ou des notes d'actualité: Variety is the spice of life.

Toute collaboration rédigée avec soin, sur un seul côté de chaque feuille, doit être envoyée, avant le 10 du mois, au Gérant de la Rédaction: G.-E. MARQUIS, No 90, avenue Lockwell, Québec.

LA CAISSE D'ECONOMIE

de

NOTRE-DAME
de QUEBEC

Tous devraient avoir un compte d'épargne à la Caisse d'Economie.

L'on ne saurait trop recommander l'importance de l'épargne régulière, qui seule conduit à l'indépendance financière.

Impossible de trouver un meilleur endroit pour vos économies.

La
seule Banque
d'Epargne à
QUEBEC

Sommaire

	Pages
L'Aube, G.-E. Marquis	4
D'un mois à l'autre, D. Potvin	6
Chez les poètes	8
L'Echo musical et Artistique, J. H. Philippon ...	9
Cuique Suum, Georges Maheux	10
Bons ou mauvais procédés d'éducation, J.-H. Coulombe	11
La littérature Louisianaise, E. Montet	13
Bibliographie Canadienne	18
Le sentiment National et le nouveau Nationalisme, J. Oscar Boulanger ...	21
Québec, relique historique, G.-E. Marquis	24

L'Expérience de vingt siècles

"J'estime que dans la famille, comme dans l'Etat, la meilleure source de richesse est l'économie", disait Cicéron. L'expérience de vingt siècles confirme cette vérité. Faites-en votre profit. L'épargne et le placement méthodiques vous assureront l'indépendance. Mettez de côté régulièrement l'argent dont vous n'avez pas besoin tout de suite. Ouvrez un compte d'épargne à la:

**BANQUE
CANADIENNE
NATIONALE**

Actif,

\$146,000,000

13 SUCCURSALES A

QUEBEC

Notre personnel est
à vos ordres.

Vos yeux sont en sûreté si vous m'en confiez le soin. - J.-A. McCLURE, O.D., 109 S.-Jean, Québec

LE TERROIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

ORGANE de la SOCIÉTÉ des ARTS, SCIENCES et LETTRES de QUÉBEC

Vol. XIII — No 8

— BUREAU, 421, rue St-Paul, QUÉBEC —

Janvier 1932

L' A U B E

D'après le témoignage unanime des politiques les plus réputés, des économistes les plus sages, des statisticiens les mieux renseignés, le brouillard dans lequel nous étions enveloppés, perdus, désamparés, craignant l'engloutissement dans la faillite totale de tout notre système économique, ce brouillard s'éclaircit et laisse entrevoir une faible lueur qui dessine de façon encore imprécise, il est vrai, un retour prochain vers la reprise d'une plus grande activité, dans tous les domaines économiques.

Mieux que tous les autres pays, le Canada a traversé la crise et la province de Québec est encore celle qui émerge le plus fièrement de cette épreuve.

Pas de ville en banqueroute, chez nous. A nulle part, l'on n'a été forcé de laisser les employés civiques, les instituteurs, les pompiers, les hommes de police, sans salaire, pendant des semaines et des mois, comme à maints endroits aux Etats-Unis.

Nos institutions de crédit ont fait face aux principaux besoins et aucune d'elle n'a été forcée de fermer ses portes. Nos banques ont même réalisé des profits substantiel au cours de 1931.

Les maisons de commerce ont lutté avec énergie et rares sont celles qui n'ont pas réussi à se maintenir à flot. Décembre dernier a été un gros mois pour le commerce de détail, à Québec.

Nos industries ont sans doute ralenti leur marche et il y a eu du chômage, mais aucun désastre de répercussion nationale n'a été enregistré.

Les cultivateurs ont été bénis de la Providence, qui leur a donné deux abondantes récoltes de suite, leur procurant ainsi une subsistance assurée, sinon de gros revenus en argent.

Les gouvernements, du haut en bas, depuis le fédéral en passant par le provincial jusqu'aux conseils municipaux, se sont entendus pour donner du travail aux ouvriers, pendant que des sociétés bienfaisantes secouraient généreusement les familles nécessiteuses.

Les stocks que l'on avait accumulés d'une façon imprudente durant les années de prospérité et de spéculation, diminuent rapidement et déjà quelques-uns sont épuisés.

Les manufacturiers commencent à remplir leurs entrepôts de matières premières, afin d'être en mesure de répondre aux commandes de produits ouvrés qui arrivent de plus en plus nombreuses d'un mois à l'autre.

Les feux éteints vont être rallumés, pour remettre en marche les nombreuses machines qui étaient au repos depuis une couple d'années.

Et les ouvriers viendront en rangs serrés reprendre leurs places de jadis à l'usine, pour préparer les mille et un objets dont la demande s'en vient de partout.

Que chacun, dans sa sphère, continue à travailler fort, à produire au plus bas prix possible; que la confiance de tous n'ait d'égale que leur énergie, et bientôt le brouillard sera complètement dissipé. Le soleil de la prospérité luira encore sur notre Province et le Canada entier.

L'épreuve de 1930-32 laissera dans l'esprit des économistes des leçons qui devraient servir aux générations futures, espérons-le du moins, quoique l'on ait affirmé que l'histoire n'est qu'un éternel recommencement.

Ce n'est pas en vain que l'on viole les lois divines; que l'on cultive la jalousie et la haine entre les peuples; que les accapareurs des biens publics accumulent et gardent sous clef les choses nécessaires à la vie du peuple; que les spéculateurs tentent de s'enrichir rapidement sans travailler; que l'on détruise des marchandises plutôt que de laisser le peuple en profiter à des prix raisonnables; que l'industrie draine dans les villes les populations rurales, rompant ainsi l'équilibre entre consommateurs et producteurs; bref, quand on veut servir deux maîtres à la fois — Dieu et le Diable — il arrive ce qui est arrivé.

La leçon nous sera-t-elle au moins profitable?

L'orgueil humain empêchera-t-il la lumière de pénétrer dans les esprits?

Le châtement a été sévère, mais nous l'avions bien mérité.

Un grand vent chasse le brouillard qui nous a paralysés depuis deux ans dans son étreinte de linceuil. Mais, grâce à Dieu, enfin, c'est l'aube d'un beau jour qui se lève!

G.-E. MARQUIS.

SPORTS D'HIVER



Les jeunes s'en donnent à coeur joie dans les bancs de neige.

D'UN MOIS A L'AUTRE

Par DAMASE POTVIN

La Commission de Conservation des Monuments Historiques a fait apposer récemment sur la façade de l'un des vieux immeubles de la rue Sainte-Famille une tablette indiquant que cette maison, sans être officiellement classée pour être conservée, doit attirer l'attention du passant parce qu'elle est d'une des plus anciennes de la partie haute de la ville et qu'elle exprime un style architectural qui n'existe plus et qui date du régime français en ce pays.

C'est ainsi que la Commission des Monuments Historiques se plaît à incruste, ici et là, dans le cuivre et dans le marbre divers parties d'histoire du Canada que l'on finira par apprendre seulement en nous promenant agréablement à travers nos rues.

Depuis sa fondation, la Commission des Monuments Historiques a fait placer dans notre ville exactement vingt-sept de ces tablettes historiques et plus d'une soixantaine dans toute la province. Ce sont, on le conçoit, autant de petits monuments commémoratifs. Evidemment, l'on n'a pas toujours les moyens d'élever sur de somptueux piédestaux des statues grandeur naturelle pour rappeler tangiblement les mérites ou la gloire d'un homme que l'on a placé dans la galerie de nos gloires nationales ou pour rappeler l'importance d'un événement de notre histoire. Les monuments commémoratifs sont plutôt dispendieux et nous ne pouvons les ériger partout où il en faudrait sur notre sol québécois dont, disait, naguère, M. P.-J.-O. Chauveau, de chaque pouce l'histoire nous appelle. Aussi arrive-t-il que certains endroits de notre vieux Québec où devraient s'élever de somptueuses statues ne sont signalés à l'attention du passant que par une humble tablette où en quelques mots l'on rappelle l'événement qui s'est passé là. Ces tablettes sont donc elles-mêmes des monuments. Nous en possédons présentement dans notre ville, avons-nous dit, vingt-sept. C'est vingt-sept de plus à ajouter aux quarante monuments commémoratifs que compte Québec.

Est-il besoin de rappeler, en passant, que Québec possède plus de monuments que Montréal en égard à l'énorme différence entre les populations des deux villes et que notre province de Québec possède plus de monuments commémoratifs que toutes les provinces du Dominion réunies? Nous sommes donc la ville et la province du Souvenir. Nous avons plus qu'ailleurs le culte des ancêtres et de l'histoire nationale et nous méritons bien la devise admirable que feu E.-E. Taché trouva pour nous: "Je me Souviens". Nous le prouvons manifestement par nos monuments et par tablettes historiques que la Commission de Conservation des Monuments Historiques continuera, il faut l'espérer, à disséminer partout sur notre sol.

* * *

Depuis quelques années, a-t-on remarqué avec allégresse, nos gens, des villes comme des campagnes, sem-

ble aimer davantage notre histoire et s'y intéresser de plus en plus. On en voit même s'y passionner. Ils l'étudient avec ardeur et aiment à profiter de toutes les occasions qui se présentent à eux pour la faire mieux connaître, la faire aimer. Nous ne voulons pas parler que de notre histoire proprement dite, la grande histoire. Nous avons surtout en vue la petite, ou plutôt, l'histoire régionale; l'histoire de nos gens, de nos paroisses, de nos comtés, de nos régions, de nos coutumes, de nos traditions, de celles des familles et l'histoire de ces dernières, etc.

Rien de plus intéressant, nous dirions même de plus passionnant que la petite histoire locale, cette petite histoire qui nous fait mieux connaître, la grande, notre histoire nationale, et nous la fait mieux comprendre. Maurice Barrès a déjà montré à quelle suite de sentiments très nobles, de quelle série de gestes très beaux peuvent être formés l'âme d'une région, sa physionomie et le caractère de ses habitants.

Des prêtres dévoués et instruits ont commencé depuis déjà assez longtemps à faire connaître par tous les détails dont ils ont pu découvrir les mailles, l'histoire de plusieurs régions de notre province, parmi les plus anciennes et même parmi les plus nouvelles. D'autres ont complété le travail en écrivant l'histoire d'une parcelle ou d'une autre de ces mêmes régions, c'est-à-dire des paroisses, des villages et même de quelques grandes familles qui ont illustré quelques-uns de ces endroits. Et, encore une fois, rien de plus intéressant.

Un ancien missionnaire colonisateur, M. l'abbé I. Caron, aujourd'hui assistant-archiviste de la province, a écrit, naguère, l'histoire de l'Abitibi, région de colonisation par excellence et l'une des plus jeunes de la province, et nous ne croyons pas que cette belle publicité ait fait tort à la région de la rivière Bell. Au contraire. croyons-nous, car aucune région de la province n'est ni mieux connue, ni mieux appréciée, encore qu'elle soit, avons-nous déjà fait remarquer, la plus jeune. On a écrit également l'histoire de la Gaspésie comme aussi celle des Bois Francs et des Cantons de l'Est. Que de belles choses l'on a su mettre dans ces esquisses historiques!

Pourquoi ne s'attacherait-on pas dès maintenant à écrire l'histoire de chacun des comtés de notre province par les mêmes moyens: les registres paroissiaux, les traditions orales, les papiers de famille, etc. Ou bien encore écrire l'histoire de la plus grande et de la plus ancienne paroisse d'un comté?

Nous pouvons dire qu'il n'est pas un endroit de la province de Québec, qui fut autrefois le Canada tout entier, qui ne possède sa part de grands faits d'importance nationale, des faits qui lui sont propres et qui sont dignes d'être rapportés en détail. Chaque région de la province à sa physionomie qui lui est propre, originale. Elle recèle, consigné dans des papiers de famille, dans les registres officiels de la paroisse, dans le journal de cer-

taines familles, ou encore, fidèlement conservé dans la mémoire des anciens, un passé de sentiments et d'actions qu'il serait bon de raconter à la jeunesse d'aujourd'hui et qui ferait même plaisir aux témoins oculaires de la plupart de ces faits. L'histoire de nos fondateurs de paroisses, de nos anciens "faiseurs de terre neuve" mérite d'être racontée et connue car elle comporte beaucoup de leçons, ne serait-ce que celle de l'endurance.

* * *

Au cours de la présente session de la Législature, de nouvelles modifications à la loi de chasse et de pêche seront présentées dans le sens de plus de protection encore pour le gibier et pour le poisson. Depuis plusieurs années, il ne s'est pas passé une session peut-être que des amendements n'aient été apportés à cette loi de protection si importante et qui n'a eu qu'un défaut jusqu'à présent: celui d'être arrivée trop tard. C'est pourquoi les législateurs ont le droit d'être plus vigilants et plus sévères. Mais il faut dire que notre gouvernement est, de ce côté, puissamment secondé par les clubs, les sociétés et les associations de protection qui se sont fondés dans la province depuis au-delà de soixante ans.

A ce propos, sait-on que la première association du genre date du 1er mai 1867? Au cours d'une assemblée qui eut lieu à Montréal, ce jour-là, des personnages intéressés à la protection du gibier et du poisson organisèrent un club. Un comité choisi à une réunion préliminaire, soumit le projet d'une constitution et de règlements lesquels furent adoptés. Le président de ce nouveau club fut M. McPherson LeMoyné, seigneur de l'Île-aux-Grues, et le conseiller légiste, était M. W. H. Kerr, bâtonnier du Barreau de Montréal.

Dès la première réunion de ce club, la destruction du poisson au temps de fraie et du gibier aux époques de l'incubation fut dénoncée et l'assemblée exprima l'opinion qu'à moins d'appliquer des mesures rigoureuses le poisson finirait par disparaître de nos lacs et de nos rivières si l'on en continuait la destruction presque systématique de même que toutes les espèces de nos gibiers disparaîtraient de nos bois comme, naguère Franck Forrester en exprimait la crainte. On mentionnait déjà que dans nombre de rivières et de lacs le brochet et l'achigan avaient déjà disparu, détruits par des engins de pêche qui devaient être à tout jamais prohibés.

On cita les activités de certains clubs américains du genre et comme ces associations d'outre-frontière avaient manifesté le désir de coopérer avec des sociétés de même nature qui existaient dans notre province, le président du premier Club de protection québécois fut autorisé à entrer en pourparlers avec les clubs des États-Unis. On autorisa aussi le président à faire des représentations au gouvernement de la province afin d'avoir son concours par le moyen de lois de chasse et pêche, et il fut résolu de s'assurer immédiatement l'emploi de garde-chasses énergiques pour poursuivre tous les contrevenants aux lois que le gouvernement avait promis de faire passer.

Depuis l'organisation de ce premier club de protection du poisson et du gibier, bien d'autres associations de cette nature ont vu le jour dans notre province. Toute une législation a été édictée que l'on ne cesse de parfaire d'année en année.

* * *

C'est maintenant se répéter presque outre mesure que

de dire que nos vieilles fortifications s'en vont... disons-le franchement, au diable. Depuis des années, depuis que quelques-uns de nos représentants aux Communes ont élevé la voix, pour déplorer la grande pitié de nos remparts, — entre autres, l'hon. M. Chapais, l'hon. M. P. J. Paradis et M. C. G. Power, — depuis, disons-nous, l'on se renvoie la balle entre le gouvernement fédéral et le conseil de ville de Québec. On se demande qui est responsable et qui doit voir à entretenir et à améliorer nos "fortifs". Et maintenant, l'on n'est pas plus avancé. Pendant ce temps, nos historiques fortifications québécoises subissent des ans et des intempéries l'"irréparable outrage".

A ce propos, ce n'est pas d'hier que l'on déplore le mauvais état de nos fortifications. En 1874, le romancier canadien Joseph Marmette, dans l'"Opinion Publique" se faisait le défenseur des murailles de la vieille capitale. Marmette rappelait ce que venait de lui dire à ce sujet l'historien américain Francis Parkman.

"Ce cher vieux Québec", disait Parkman, qui, tout étranger qu'il était a écrit tant de belles et bonnes choses sur nous, "comme ils l'ont gâté! C'est à peine si j'ai pu le reconnaître tant la disparition de nos antiques portes de guerre lui ont ôté de son cachet d'originalité".

Et qu'est-ce que dirait Francis Parkman aujourd'hui? Ce qui se passe aujourd'hui est, sans doute, ce que prévoyait Marmette quand il répondait à Parkman:

"Et que sera-ce donc quand la pioche des utilitaires aura tout à fait démoli nos remparts?"

Ce n'est pas directement la pioche qui les démolit; c'est le temps aidé de l'indifférence des hommes.

Et, à ce sujet, l'historien américain Parkman a eu des réflexions qui sont bien actuelles. Parlant des destructeurs des plus vieux coins de notre ville, il disait à Marmette: "Mais, dites-moi donc, est-ce que ces gens-là ne se rendent pas compte du tort qu'ils font à leur ville même au point de vue pécuniaire? Car le nombre incalculable d'étrangers qui viennent, chaque année, dans notre ville, de tous les points des États-Unis et laissent des sommes considérables, qui les attire si ce n'est le pittoresque d'une vieille place fortifiée, la seule à peu près complète qui reste en Amérique".

Tiens, ces milliers de touristes qui viennent à Québec pour voir le vieux Québec, ça existait volé soixante ans! Parkman poursuit — ce qui est bien encore d'aujourd'hui.—

"Que vos utilitaires ne s'y trompent point. D'abord, ils ne feront jamais de Québec une belle ville, comme on l'entend généralement aujourd'hui. La nature du terrain tourmenté ne s'y prête en aucune façon. Cependant réussirait-on à la niveler tant bien que mal, y élèverait-on cent blocs de pierre et de briques, à cinq ou six étages, que l'on ne viendrait pas de plus loin pour admirer des monuments du genre de votre bureau de poste et de la nouvelle Porte Saint-Jean. Non, ce qui attire les touristes c'est le prestige de votre vieux Québec, son aspect antique et militaire, ses bastions noircis par la poudre et par le temps, ses lourds canons de fonte, ses murailles moussues et crenelées qui serpentent sur le flanc musculeux de votre fier promontoire et dont l'aspect étrange éveille dans l'esprit du voyageur de glorieuses souvenirs d'un autre âge et les grandes luttes de vos aïeux".

N'est-ce pas que ces considérations de l'historien américain conservent aujourd'hui encore, et plus même qu'autrefois, leur précieuse valeur.

CHEZ LES POÈTES

HIVER! JE T'AIME QUAND MEME !

O mon bel Hiver blanc! quand tu surgis du Nord,
Plus fastueux qu'un prince en ton pourpoint de neige,
Trempe dans le soleil, poudré de lune et plus fort
Que les géants d'antan, prise d'un sortilège,
Fascinée, éblouie et domptée à mon tour,
Je m'offre toute à toi, je te livre mon être,
Avec la frénésie et l'ardeur de l'amour!
Mais tu te fais brutal ainsi qu'un mauvais maître,
Et tu brûles de froid mes yeux tout grands ouverts,
Aux frissons de ton souffle, aux flots de tes richesses!
Je t'écoute venir du fond de l'univers,
Et je tends mon visage, ivre de tes caresses.
Mais tu cingles mon front à larges coups de vent!
Tu fais saigner ma bouche, et tu pincés mes joues!
Si j'enfoncés mes mains dans les diamants blancs
Tombés de ton trésor, sauvagement tu noues
Autour de mes doigts gourds, comme on fait aux bandits,
Des menottes de glace et des cordons de givre!
Parce que tu descends tout droit du paradis,
J'ai cru dans ta douceur... et j'ai voulu te suivre.
Mais tu mords jusqu'au sang mes pieds striés de bleu!
Je te donne mon corps, je t'offre ma poitrine,
Le creux de mon épaule... et tu te fais un jeu
De bourreler ma chair, de courber mon échine!
Je te voudrais plus doux, plus tendre et plus humain,
O bel hiver tout blanc! ô bel hiver de songe!
Et tu caches en toi, sous ton air de satin,
Une étrange rudesse, un horrible mensonge...
J'ai voulu vivre au cœur même de ta beauté.
Mais tu la repoussas mon offrande suprême,
Et je n'aurai connu que ta brutalité,
Hiver que j'aime encor... et que j'aime quand même!

Cécile CHABOT

MES SOUHAITS

Je crie à toutes gens: Merci
Des biens de l'an qui va se clore!
Aux vieilles amitiés, ainsi
Qu'aux récentes dont je m'honore,
Mon souvenir, en cette aurore
De l'an mil-neuf-cent-trente-deux!
Et, par Dieu, que pour vous j'implore,
Que l'an nouveau vous soit heureux!

Si vous vivez couci-couci,
Que votre blason se redore:
Que votre revenu grossi
Devienne inépuisable amphore!
Et—pour parler en métaphore—
Si vous êtes des amoureux,
Soyez des Pétrasque et des Laure:
Que l'an nouveau vous soit heureux!

Qu'il ait pour vous aucun souci;
Qu'à vos desseins tout collabore;
Que pour vous tous soit réussi
Le projet par quoi s'améliore
La présente vie incolore;
Qu'en mourant, alliez droit aux cieux!
Mon cœur en ce vers s'incorpore:
Que l'an nouveau vous soit heureux!

◆ ◆ ◆ ◆

PRINCE ou manant, REINE ou pécore,
Pour mettre le comble à mes vœux,
Souffrez que je répète encore:
Que l'an nouveau vous soit heureux!

ALFRED DESROCHERS.

oOo

PRIERE DU POÈTE

Mais si tu veux, mon Dieu, que pour d'autres je dise
La chanson du bonheur, la plus belle chanson,
Comment ferai-je, moi qui ne l'ai pas apprise.
Je n'en inventerai que la contrefaçon.

Donne-moi du bonheur s'il faut que je le chante,
De quoi, juste, entrevoir ce que chacun en sait,
Juste de quoi rendre ma voix assez touchante,
Rien qu'un peu, presque rien, pour savoir ce que c'est.

Un peu... si peu... ce qui demeure d'or en poudre
Ou de fleur de farine au bout du petit doigt,
Rien, pas même de quoi remplir mon dé à coudre...
Pourtant de quoi remplir le monde par surcroît.

Car pour moi qui n'en ai jamais eu l'habitude,
Un semblant de bonheur au bonheur est pareil;
Sa trace au loin éclairera ma solitude,
Et je prendrai son ombre en moi pour le soleil.

Donne-m'en! Ce n'est pas, mon Dieu, pour être heureuse
Que je demande ainsi de la joie à goûter,
C'est que, pour bercer l'homme en la cité nombreuse,
La nourrice qu'il faut doit savoir tout chanter.

Prête-m'en... Ne crains rien, à l'heure de le rendre,
Mes mains pour le garder ne se serreront pas,
Et je te laisserai, Seigneur, me le reprendre,
Demain, ce soir, tout de suite, quand tu voudras...

Marie NOEL.

L'Écho Musical et Artistique

Par J.-Horace Philippon, Avocat

I — LE CHANT ET LES MALADES :

La puissance *éducative* du chant n'est généralement pas contestée, encore qu'elle soit trop généralement délaissée dans certains foyers de culture... Quelqu'un d'autorisé nous en fera-t-il un jour une démonstration concluante, nous voulons dire une démonstration qui réveillera l'opinion endormie et qui amènera nécessairement des changements, des innovations "dans le programme"?... Pour l'instant, contentons-nous d'espérer, et passons!...

Mais, en outre de sa puissance éducative, — le chant a-t-il une action *bienfaisante* sur le moral des malades ?

Un auditoire de malades est-il moins accessible aux beautés de l'art? Enfin, quels programme exécuteront les chanteurs vraiment désireux de soulager la mélancolie ou la souffrance des malades ?

Telles sont les questions auxquelles répondait Madeleine Marcelle Aubry, en décembre dernier, à l'Hôtel de Ville, devant les membres de l'Association des Chanteurs de Québec.

Oui, "le chant peut soutenir le moral des malades"... affirmait alors Mlle Aubry. Si le chant réserve des consolations aux âmes d'artistes qui s'y adonnent avec constance et sérieux; s'il peut donner aux mieux doués "l'immortalité" d'ici-bas, il peut aussi distraire de leurs souffrances les malades, les égayer un peu, les soutenir ou reconforter. L'action bienfaisante du chant est donc considérable, chez les malades...

Parlant des programme à donner, Mlle Aubry expliqua que pour plaire et faire beaucoup de bien aux souffrants, il faut "songer d'abord à l'état d'âme de ceux qui écoutent, et retenir qu'ils sont les mieux disposés à vibrer avec l'artiste, s'il se laisse lui-même émouvoir à bon escient."

Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer le texte de cette causerie. Nous l'aurions reproduit *in extenso*. Comme corollaire et dans le sens voulu par Mlle Aubry, nous n'hésitons pas à soumettre que nos chanteurs et chanteuses devraient s'intéresser d'avantage au rôle *bienfaisant* du chant. Tous ne sont peut-être pas appelés à devenir des célébrités. Tous sont appelés à faire un peu de bien... avec leur voix. Rendre la vie plus gaie, distraire la mélancolie des vieillards, atténuer la dépression morale des malades, — quel beau rôle que celui-là?...

Nous connaissons plusieurs hôpitaux — de malades, d'infirmités et de vieillards — où nos chanteurs et chanteuses seraient reçus à bras ouverts par l'autorité, s'ils s'y présentaient avec le désir avoué de ragailleter un peu ces misérables gens. Que d'heureux feraient-ils, au moment de leur passage!... Que de reconnaissance recevraient-ils — et sincère, celle-là, — en retour de leur bonne action!... A partir de cette date, nos chanteurs et chanteuses ne désireraient plus d'autres auditoires!...

Nous félicitons Mlle Aubry de son intéressante cau-

serie sur "le chant et les malades". L'aperçu du titre était nouveau; l'argumentation elle-même s'édifiait par des pensées originales. Aussi, merci à Mlle Aubry d'avoir dédaigné les vieux clichés pour parler chant sous un aspect nouveau... et plus "bienfaisant".

II — LA VOIX "VIEUX BONHOMME" :

Il ne s'agit pas ici d'une nouvelle méthode de chant!... Mais plutôt de "l'ancienne"... nous devrions dire de la méthode "à l'ancienne"... qui consiste à rendre des sons grossis (et grossiers) sous prétexte d'annoncer sa voix... et toujours sans souci des voyelles et de leur vraie couleur... Cette "méthode" est tolérable chez les gens qui n'ont pu étudier... Ainsi, elle est très prisée, à la campagne, où nos chantres d'église mettent toute leur dévotion à chanter "gros" et "fort" pour "enterrer", — c'est l'expression usitée — le malheureux voisin qui, lui aussi, fait le tuyau d'orgue... S'ils ne savent ce qu'ils font, pardonnez-leur, Seigneur!...

Mais cette "méthode" devient intolérable et condamnable chez quelqu'un qui s'affiche "artiste" et qui prétend l'être. Si la culture vocale ne consiste qu'à apprendre comment placer la langue, les joues... et comment ouvrir la bouche pour chanter gros et fort, elle annule la nécessité et l'utilité du professeur de chant. N'importe qui, en effet, — s'il a de la voix — peut la grossir presque à volonté et ouvrir tant qu'il peut pour chanter gros, haut et fort!... Mais... chantera-t-il? Non! il criera!... Et malheureusement, nous avons deux mille fois plus de crieurs que de chanteurs et parfois même, il s'en trouve de ces crieurs parmi des gens qui ont toutes les raisons du monde de ne pas "crier"!...

Nos gens aiment mieux les "groses voix", les voix "fortes", "ronflantes" qui ont l'air de sortir d'en arrière de la gorge... la bouche toute ouverte, prête à avaler toutes les mouches!... Si c'est là une objection à mieux agir, elle ne tient pas debout! Devons-nous servir aux auditoires des plats grossiers sous le seul prétexte qu'ils les demandent! Ou devons-nous driger un peu son goût et le refaire si nécessaire, dussions-nous nous priver un temps de ses applaudissements erronés ?

Non, revenons à la bonne émission, corrigeons cette bouche molle. Surtout, laissons cette voix "vieux bonhomme" et chantons plus en avant, sur le timbre, et prononçons mieux. La voix — grande ou petite — y gagnera en clarté, en jeunesse, en beauté. Et la prononciation deviendra meilleure... presque naturellement. La prononciation!... Elle est dégoûtante, parfois, et chez des chanteurs auxquels maints gogos font bon accueil! Voyons, pour rire, quelques exemples? N'avons-nous pas, quelqu'un de nous jamais entendu :

Veaux qui plèrez — pour — Vous qui pleurez...

Kéruéu éléison — pour Kyrie eleison...

Chruteu éléison — pour — Christe eleison,

Ménuit chreutians — pour Minuit chrétiens.

Etc, etc, sans oublier la finale du Minuit chrétiens, qui en plus d'être ordinairement criée, soufflée et grossie parce que donnée à bouche trop ouverte, ne laisse à peine deviner dans les notes élevées qu'il s'agit de Noël et non de Nô-al et du Rédempteur au lieu du Rédempteur!...

Pourquoi ne conserverions-nous pas aux voyelles leur vraie couleur? Et — bien entendu, — la même couleur pour la même voyelle, que la note soit haute ou basse? C'est difficile, objectera-t-on. Oui l'objection est maintenant sérieuse. Mais le succès vaut ici plus que l'effort, toute la bonne prononciation y tient, et la voix "vieux bonhomme" n'y tiendrait plus!... Elle s'envolerait avec les artistes vieux "bonhomme".

N. B. — (Nous ne visons personne... attendu que nous visons beaucoup trop de gens!...)

III — TROP DE BURLESQUE :

Sommes-nous des pitres de foire? Assurément, non, avec un grand N. Poser la question est déjà une insulte à la noblesse de nos origines, si hautement vantées aux jours de nos grandes fêtes patriotiques?... A ces

moments-là, enthousiasmés d'un patriotisme trop brusquement éveillé de son sommeil de 12 mois, nous pourchasserions l'insolent qui oserait parler de pitres et de pitrerie? — Et nous aurions raison!...

Pourquoi sommes-nous moins châtouilleux... 10 mois — 11 mois par année? Et pourquoi laissons-nous le radio et le théâtre-burlesque, — avec un trait-d'union — nous remplir les oreilles et abâtardir la mentalité de nos gens avec leur pamoisons déconcertantes et leur bouffonneries grotesques?...

Que ces annonceurs soient au moins sommés de dire, lorsqu'il s'agit de tels programmes, qu'ils ne sont pas émis par Québec... Et quand à ces théâtres de bouffonneries, — véritables écoles de déformation morale — qu'on les ferme tout simplement. — Moins de pitres, donc moins de pitrerie — puisque deux et deux font toujours quatre...

IV — BONNE ET HEUREUSE ANNEE.

C'est, pour tous les amis de notre société, pour les lecteurs indulgents de l'Echo musical et artistique, le voeu que nous formulons avec sincérité...
 QUEBEC, janvier 1932.

CUIQUE SUUM

PROTESTATION ET MISE AU POINT

Le signataire n'a pas été peu surpris d'apprendre dernièrement, par un de ses hasards tardifs qu'il aurait apprécié encore davantage s'il s'était manifesté plus tôt; qu'il avait été, il y a déjà plus de 5 ans, la victime d'une erreur de nature à laisser planer des doutes sérieux sur son honnêteté et sa réputation d'écrivain. Voici les faits :

Dans son édition du mois d'avril 1926, la revue *Le Terroir* publiait aux pages 225-227, un article intitulé "*Feu Charles-Eusèbe Dionne*" et signé "*Georges Maheux, Entomologiste, membres de la Société Provancher*". Plus bas se trouve la note suivante : *17ème rapport annuel de la Société de Québec pour la Protection des Plantes*". L'article en question avait donc été extrait, par la rédaction du *Terroir*, du rapport de cette Société. Référons à ce rapport. L'édition française, pages 28-33, contient mot pour mot le texte de l'article, et la table des matières nous apprend que les auteurs sont M. le Dr A.-E. Déry et M. Jos Matte, tous deux membres de la Société Provancher. L'édition anglaise, pages 28-32, en donne la traduction et mentionne, en dessous du titre, les noms des deux auteurs, noms que l'on retrouve dans la table des matières. Conséquemment la paternité de la biographie du regretté M. Dionne, telle que publiée dans le *Terroir*, appartenait en propre au Dr Déry et à M. Jos. Matte et non pas au soussigné, comme la rédaction le laissait croire, par une erreur difficile à expliquer. Pour aggraver les choses, l'*Événement* du 7 mai 1926 repro-

duisait textuellement l'article publié dans *Le Terroir* avec la signature que ce dernier lui avait attribuée.

Je dois, en honneur, protester contre pareille erreur qui me donne figure de vulgaire et servile plagiaire. J'exprime mes regrets aux véritables auteurs pour la substitution de noms dont *Le Terroir* s'est rendu coupable, et dont je déclare n'être à aucun titre quelconque responsable. Bien plus, j'ajouterai que l'intention de plagier était tellement éloignée de mon esprit que c'est moi qui ai fait mettre au programme de la Société de Protection des Plantes la belle biographie du Dr Dionne et qui en ai donné lecture lors de la réunion annuelle de cette Société au collège MacDonald. Les noms des véritables auteurs figuraient au programme, tout comme dans les rapports imprimés de la Société. Je déclare, en outre, que jamais avant ces jours derniers je n'avais soupçonné l'existence et la publication de ces articles dans *Le Terroir* et *L'Événement* sans quoi je n'aurais pas attendu cinq ans pour rétablir les faits. Je remercie l'ami qui a eu l'obligeance de me renseigner et je prie *Le Terroir*, par respect pour la vérité, de publier dans un prochain numéro cette mise au point, convaincu que ce n'est pas par mauvaise intention mais par simple erreur que la malencontreuse substitution s'est produite. *Cuique suum*.

Georges MAHEUX, *Entomologiste provincial*.

(*"Le Naturaliste Canadien"*. QUEBEC, déc. 1931.)

Bons ou mauvais procédés d'éducation ?

Par J.-H. COULOMBE.

*Inspiré de Jacques Herbé :
"Les Cercles d'Éducation Familiale."*

Un enfant de quatre ans s'est cogné la tête sur l'un des coins d'une table, il pleure, il trépigne, il crie à se pâmer. Cet enfant, bonnes mamans, c'est le vôtre. Quelle est dans la circonstance votre manière d'agir habituelle ? Voyons :

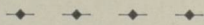
1 — Cas : Je vois des mamans qui, toutes pâles, toutes tremblantes, incapables de maîtriser leurs émotions, poussent des cris comme ceux-ci : "Ah ! comme tu m'as effrayée ! Tu ne sais donc pas, triple maladroit... Arrive ici que je te donne la volée."

2 — Cas : J'en connais qui, désespérées, se précipitent vers Bébé : "Le pauvre petit !... Mon Dieu, il s'est assommé !!! On en meurt à moins..."

3 — Cas : D'autres s'empressent de saisir l'enfant, le couvrent de cajoleries, et d'une voix larmoyante : "Viens, mon amour, mon pain blanc, ma vie ; viens... Si tu cesses de pleurer, je te donnerai..." et elles lui promettent des friandises que, avant l'accident, l'enfant a demandées et qu'elles lui ont refusées pour plus d'une raison.

4 — Cas : D'autres mères encore — elles sont nombreuses celles-là — trouvent logique de se venger contre la table. Un coup de pied ici et un coup de pied là... "Tiens, méchante, ça t'apprendra à faire du mal à mon mioche... Un autre coup : tu ne l'as que trop mérité..."

5 — Cas : Enfin, il en est qui disent : "Mon petit, sois plus brave, brave comme tes beaux soldats de plomb... Tu es maintenant un homme, fort comme papa. Tu es grand ; tu ne dois donc plus pleurer. Est-ce que papa pleure, lui ? Jamais. Tiens, essuie tes yeux." Elle lui passe en même temps la main sur la tête, précisément là où se trouve la légère blessure, et d'une voix qui n'admet pas de doute : "Maman ne voit aucun bobo... Il n'y a rien... plus rien. Va, comme un grand garçon, et amuse-toi bien."



Que faut-il penser, du point de vue éducatif, de la conduite de ces mamans ? Analysons-la dans chacun des cas cités et cherchons à en tirer une conclusion brève et pratique.

1 — C. — Ces mamans semblent bien être la personification même de l'égoïsme. En effet, pourquoi se formalisent-elles ? Est-ce parce que l'enfant s'est causé une légère blessure ? Mais non, pas du tout. Enervée par le heurt, les pleurs et les cris du petit, elles sont subito sorties de leur vie normale, comme affolées et déséquilibrées. Poussées alors par une espèce d'instinct de conservation à rebours, elles trouvent tout à fait de bon jugement de se venger. Et nous les voyons qui injurient, disputent et frappent l'enfant. L'étourderie du petiot mérite peut-être une légère correction. Personnellement j'hésiterais

à la lui donner. Est-ce que l'émotion dans laquelle il se trouve lui permet de l'accepter avec efficacité ? J'en doute.

2 — C. — Un tel procédé n'a rien d'éducatif ; il est à rejeter sans hésitation. A cause de son caractère mensonger et parce qu'il jette dans l'esprit de l'enfant cette fausse conception qu'il s'est fait mal sérieusement. Si ce procédé se généralisait, il formerait de ces petits pusillanimes désossés et pleurnicheurs, toujours en train de s'effondrer au moindre choc ou de défaillir à la moindre égratignure.

3 — C. — On ne saurait trouver la conduite de ces mamans un plus grand fonds de faiblesse. Et l'enfant, subtil observateur, ne sera pas long à saisir le moment opportun pour tirer parti de cette faiblesse. Souvent même il s'appliquera à créer le moment favorable pour l'exploiter. Il usera, avec succès, de tous les expédients. Lui refusez-vous un jouet qu'il désire ardemment, il profite de sa première indisposition, d'une toute petite douleur, pour le réclamer ; et si cette ruse ne réussit pas, il stimule alors un certain malaise, une chute, un accident pour obtenir l'objet convoité.

4 — C. — Nombre de mamans prennent ce moyen pour consoler le petit. Si elles sont un tantinet ingénieuses, neuf fois sur dix elles font passer l'enfant des pleurs au rire. — On dira que le but visé est atteint. Oui, sans doute ; mais, est-ce que le procédé qui y conduit est réellement éducatif ? Est-ce que la table est de quelque façon responsable du mal que ressent l'enfant ? Ce serait risible d'y croire.

"Imputer la faute à la table ou à un autre objet matériel, c'est, dit Jacques Herbé, donner à Bébé une idée fautive des choses et le tenir à l'écart de la vérité." Comment voulez-vous former le jugement d'un enfant, si vous ne lui apprenez pas de bonne heure à saisir les rapports de cause à effet ? Il lui faudra bien dans la vie subir les conséquences de ses bévues et supporter le mal dont lui-même sera la cause. Si la maman ne lui enseigne pas cela, l'expérience s'en chargera et d'autant plus dures seront les leçons.

Allons plus loin. L'enfant passe des pleurs au rire parce que la table a eu des coups. Ne constatons-nous pas qu'au même instant il s'éveille dans son esprit l'instinct de cruauté ? Ce n'est que trop vrai. C'est pourquoi il s'empresse de tirer cette conclusion que justifie la conduite de sa mère : "Ah ! la table m'a fait mal, donc elle doit être frappée pour qu'elle ait mal aussi."

Voilà comment on déforme la conscience et le jugement de l'enfant. On fait germer dans son cœur des sentiments de vengeance ; on le prépare à entrer dans la vie à rendre dent pour dent, coup pour coup ; on l'habitue à se venger de chaque offense, méritée ou non, et à faire le mal en retour du mal.

C'est un procédé désastreux à double point de vue : moral et social.

5 — C. — Des procédés suscités, ce dernier est le meilleur.

leur : suggestionner l'enfant. La maman en appelle à sa bravoure. Elle ne le plaint pas, car toute plainte augmenterait son chagrin. Elle lui propose, comme dérivatif, un idéal : son papa. "Tu es grand et fort comme papa. Un homme ne pleure pas pour si peu." L'enfant, touché dans son amour-propre, se croit véritablement un homme, et ses pensées sont ainsi détournées de l'idée de douleur.

Ce procédé n'est cependant pas complet. Il faut encore faire comprendre à l'enfant qu'il est lui-même la cause du mal qu'il a éprouvé, et lui faire voir comment avec un peu d'attention, il aurait pu l'éviter.

Ainsi donc, bonnes mamans, si vos enfants se font mal par imprudence ou par étourderie, n'ayez jamais la faiblesse de vous effrayer, de les injurier, de les battre, de les cajoler ou de frapper par vengeance, devant eux, les meubles sur lesquels ils se sont blessés. Avec calme, efforcez-vous de détourner leur pensée de toute idée de douleur ; faites-leur comprendre qu'il faut en toute chose agir avec prudence et pondération et que, dans la vie, petits et grands doivent subir les conséquences de leurs actes. Dieu aidant, vous réussirez ainsi à former des caractères.

SPORTS D'HIVER



Les sauts en ski sont très populaires.

La littérature Louisianaise

par M. Edmond MONTET

Nous détachons les pages suivantes d'une étude présentée par M. Edmond Montet, il y a déjà quelque temps, à la Société Historique de Montréal.

Le travail de M. Montet embrassait quelques considérations sur l'histoire de la fondation et du développement de la Louisiane, depuis les aventures de Cavelier de la Salle jusqu'à la guerre de Sécession ou comme d'autres l'appellent : l'émancipation des esclaves noirs du Sud.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur procurant une occasion unique de se renseigner davantage sur la vie d'un groupe important de francophones, un peu, beaucoup isolé et en quelque sorte noyé dans une mer saxonne, mais luttant encore pour sa survie ethnique avec ses caractéristiques : foi, langue, moeurs, coutumes.

Nous remercions M. Edmond Montet de procurer ce nouveau régal à nos lecteurs, après celui de "La Véritable Evangéline", paru dans les numéros d'août et de septembre derniers du "Terroir".

* * *

L'histoire de la littérature de la Louisiane est intéressante, on pourrait dire remarquable, par le fait qu'elle est écrite en deux langues. La colonie ayant été établie par les Français, leur langue est restée la langue maternelle d'un grand nombre de Louisianais qui ont écrit en français de charmants ouvrages, plusieurs années après la cession de la Louisiane aux Etats-Unis. Les créoles n'apprirent que peu l'anglais et pendant longtemps, ils eurent un interprète au Sénat et à la Chambre des Représentants pour traduire les discours et les motions des députés de langues anglaise et vice versa. Dans les Cours de justice, les avocats devaient aussi parler les deux langues. Ces coutumes n'existent plus mais les lois subsistent. Les créoles conservent au foyer la langue des premiers colons mais se servent de l'anglais comme langue des affaires.

Cet effacement graduel du français est naturellement plus accentué dans les grands centres. La campagne résiste avec tenacité et cette résistance est plus forte chez les Acadiens que chez les autres groupes français ou latins.

L'espagnol n'est plus langue courante. Quelques salons mondains très recherchés lui servent de refuge, mais la plupart des gens instruits le parlent ou le comprennent.

Pendant la domination espagnole, le gouverneur le plus belliqueux fut Galvez. Julien Poydras écrivit en 1779, un poème épique sur les campagnes du jeune gouverneur, poème intéressant au point de vue local, mais de versification pompeuse.

Avant la domination espagnole, à part les rapports des officiers de la colonie, parmi lesquels on peut mentionner celui de l'ingénieur Deverges, sur les bouches du Mississipi, et le mémoire écrit par Lafrenière et Caresse, deux des chefs de la révolution contre l'Espagne, laquelle se termina par la mort de plusieurs patriotes distin-

gués, il n'y a rien à signaler dans le mouvement littéraire louisianais proprement dit.

En 1794 parut "Le Moniteur de la Louisiane", probablement le premier journal publié en Louisiane.

Dans l'ordre chronologique et en divisant la catégorie des ouvrages sous des titres différents, voici un aperçu rapide des ouvrages français de la littérature louisianaise.

HISTOIRE

1823 — Barbé-Marbois : Histoire de la Louisiane. M. Marbois fut le négociateur du traité de cession de la Louisiane aux Etats-Unis.

1830 — Gayarré : Essai Historique sur la Louisiane. (M. Gayarré a, dans la suite, publié en anglais une histoire complète de la Louisiane).

1841 — Victor Debouchel : Histoire de la Louisiane (depuis la découverte jusqu'en 1840).

1845 — Henri Rémi : Histoire de la Louisiane jusqu'en 1831.

1881 — Mme D. Girard : Histoire des Etats-Unis suivie de l'Histoire de la Louisiane.

1882 — Mme Laure Andry : Histoire de la Louisiane pour les enfants.

A signaler également, au point de vue histoire, le travail de Bernard de Marigny, dont l'aïeul était un compagnon d'Iberville, intitulé "Réflexions sur la politique des Etats-Unis" et "l'Histoire des Comités de Vigilance aux Attakapas", en 1861, par Alexandre Barde — ouvrage dans lequel le pays pittoresque du Tèche, immortalisé par Longfellow, est admirablement décrit.

Se rattachant tant soit peu à l'histoire locale du pays il y a :

"Esquisses Locales", de Cyprien Dufour, ouvrage biographique à consulter.

"Le Destin d'un Brin de Mousse, par Mlle Désirée Martin, récit simple et touchant des Acadiens de la Grande-Pointe, dans la paroisse St-Jacques, à une cinquantaine de milles de la Nouvelle-Orléans.

"Le Château de Chambord" (en 1884) et "Les Conquêtes des Normands (en 1889), de M. Alcée Fortier, terminent l'effort littéraire louisianais au point de vue histoire, durant le dernier siècle.

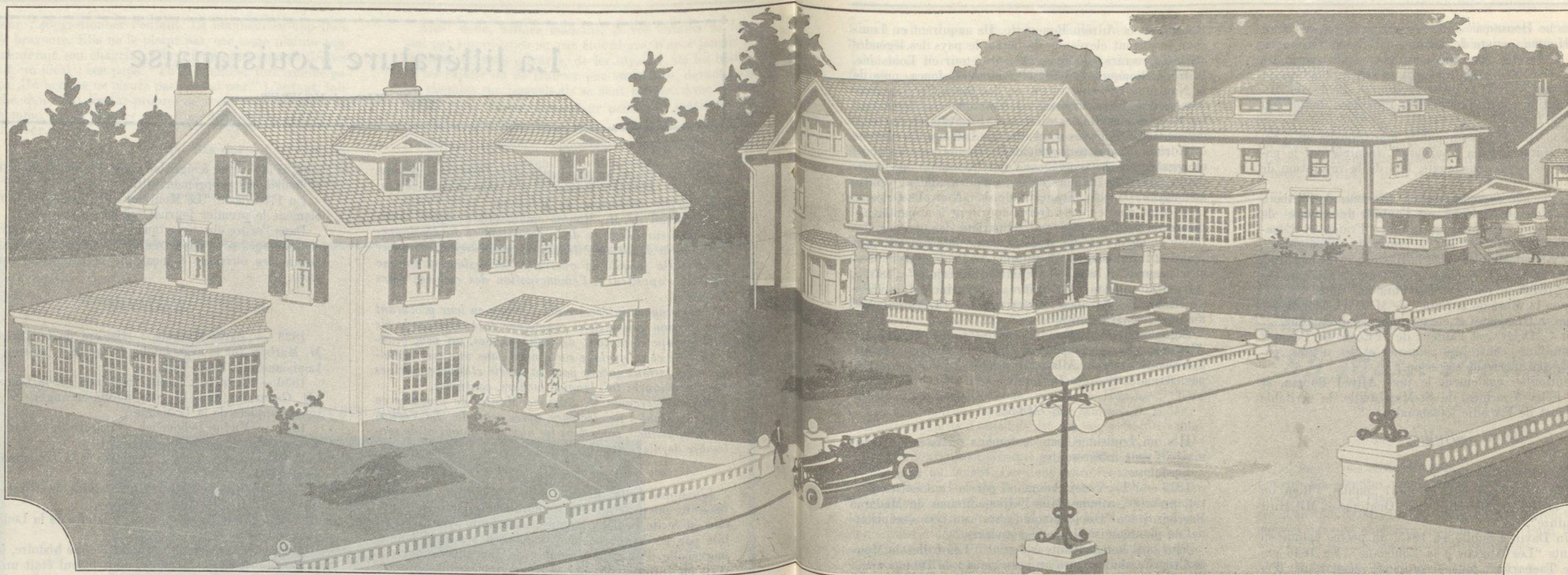
Depuis a paru le magnifique travail de M. Alcée Fortier, édité par Goupil, de Paris, en 4 volumes de luxe, "Histoire de la Louisiane."

Signalons également, du même auteur, dans un autre ordre littéraire :

"Sept grands auteurs du XIXe siècle (en 1889) Editions annotées du Cachet Rouge d'Alfred de Vigny (en 1890) et de Polyeucte (en 1891).

DRAME

Le drame le plus ancien de la littérature louisianaise



Genre de maison construites Boulevard des Alliées situé dans la partie la plus résidentielle de Québec.

LE MEILLEUR PLACEMENT À FAIRE À QUÉBEC.

CE SITE est près du centre de la ville, et à proximité de l'Église et des écoles. La rue de la Couronne et la 1ère Avenue qui est sa continuation vous y conduisent directement, les tramways et tous les services de la ville y sont installés.

LE BOULEVARD DES ALLIÉS conduit à la nouvelle entrée du Parc de l'Exposition de Québec, où des améliorations ont été faites pour au-delà de \$500,000.00 et qui se continuent encore actuellement. Ces lots voisins du plus beau parc de la ville, et traversés par la rivière Lairet, offrent un endroit idéal pour résidences privées. La propriété y prendra toujours de la valeur.

CETTE SUBDIVISION est la seule du genre à Québec où la construction est règlementée de manière à avoir de l'espace. Les résidences sont distancées tel qu'illustrées plus haut, donnant une plus-value aux propriétés qui s'y construisent.

TOUS NOS LOTS, sans exception, ont une valeur immédiate. L'achat de ces terrains, est le meilleur placement à faire à Québec, soit pour construire ou revendre.

Pour tout renseignement s'adresser à :

EUDORE CARON

BUREAU: 421, rue St-Paul, Chambre 6,

Téléphone 4-4551

QUÉBEC

est "Pouche Houmma" dont le nom du héros survit au Bayou Houma, oeuvre de Leblan de Villeneuve, ancien officier de l'armée française, qui, se trouvant parmi les Chactas, de 1752 à 1758, entendit raconter l'histoire du père qui avait sacrifié sa vie pour sauver celle de son fils. La description exacte des moeurs indiennes donne du mérite à ce travail.

En 1839, M. A. Lussan publie une tragédie en 5 actes "Les Martyrs de la Louisiane", inspirée par le patriotisme des héros louisianais, lors de la révolution de 1768.

M. L. Placide Canonage, ancien directeur de "l'Abeille" de la Nouvelle-Orléans, est l'auteur de nombre de poèmes et oeuvres dramatiques dont "France et Espagne", "Qui Perd Gagne" et "Le Comte de Carmagnola".

Le Dr Alfred Mercier est à la fois poète, dramaturge, romancier et savant. Son premier drame "l'Ermite du Niagara" parut en 1842 et "Fortunia" en 1888.

"Nila ou la Mort de la Salle" de M. C.-O. Dugué, est un drame en trois actes et en vers, qui parut en 1852.

Le Dr C. Deléry est l'auteur de "l'Ecole du Peuple" satire mordante contre les radicaux et les nègres, publiée après la guerre de sécession.

A mentionner également le juge Alfred Roman, et le juge Félix Yoorhies, de St-Martinville, le véritable château-fort de l'Acadie louisianaise.

POESIE

Dans la poésie, signalons :

"Tulhies St-Céran qui, en 1837, publie, "Rien ou moi" et, en 1838, "Mil Huit Cent Quatorze et Mil Huit Cent Quinze".

Urbain Davin a publié, en 1845, un poème épique en dix chants "Les Anglais à la Louisiane". En 1846 paraît "Le Taenarion" journal satirique en vers, par Félix de Courmont.

Puis nous trouvons :

"Les vagabonds", par Camille Thierry.

"Les Cenelles", par Victor Séjour.

"Le Fâcheux", par Constant Lepouzé, poète classique. L'abbé Etienne Viel traduit en vers latins le "Télémaque" de Fénelon.

"Les Lazaréennes", par Joseph Déjacque.

"Les Némésiennes Confédérées", par le Dr C. Delège (1872.)

"Les Essais poétiques" de M. Oscar Dugué, bien supérieures à son poème didactique en 7 chants, intitulé "Homo".

"La Rose de Smyrne", par le Dr Alfred Mercier.

"Erato", recueil de poésies harmonieuses, par le même.

"Reditus et Ascalaphos", beau et long poème philosophique, également par le Dr Mercier.

En 1841, Alexandre Latil, poète élégiaque de grand talent, publie ses vers tendres et mélancoliques.

Le Dr Charles Testut a écrit en vers et en prose. Il a plus de réputation comme poète. "Les Echos" sont des poèmes gracieux mais généralement tristes.

"Une Couronne Blanche" (roman poétique) par Mme Emilie Evershed, est à signaler.

"Les Epaves" par un Louisianais (1847) comprend un grand nombre de poèmes et une admirable traduction des épigrammes de Martial.

Nous sommes maintenant aux noms des deux frères, qui sont peut-être les poètes louisianais les plus connus,

Dominique et Adrien Rouquette. Ils naquirent en Louisiane et furent élevés en Bretagne, le pays des légendes et des souvenirs poétiques. A leur retour en Louisiane, les frères Rouquette allèrent vivre à Bonfouca, près de la Nouvelle-Orléans, au milieu des forêts de pins arrosées par de clairs ruisseaux. Autour d'eux se trouvaient les Chectas, les fidèles alliés des Français et de leurs descendants. Dans les wigwams des Indiens, Dominique et Adrien Rouquette fumaient le calumet avec les chefs et regardaient les sauvagesses qui tressaient de leurs doigts agiles, les paniers d'osier qu'elles allaient vendre au bruyant Marché Français de la Nouvelle-Orléans. C'est ainsi que les deux frères apprirent à aimer la nature et la solitude, et quand ils parlent des prairies, des forêts et de la vie des Indiens, leurs descriptions sont vraies et intéressantes. Dominique est l'auteur des "Meschacébéennes" (1838) et "Fleurs d'Amérique" (1857). Adrien Rouquette était prêtre; son principal ouvrage s'intitule "Les Savanes". Il écrivit aussi "L'Antoniade", un long poème érémitique.

Signalons, au nombre des autres poètes louisianais, Alexandre Barde, Duperron, Guirot, Calongue, Anatole Cousin, Valérien Allain, Euphrémon Labranche, Edpar Grima et Georges Dessommes.

ROMANS

Il a, en Louisiane, peu de romans écrits en français, mais ils sont intéressants.

Signalons :

1873 — "Le Vieux Salomon" par le Dr Charles Testut, présente, comme dans l'injuste roman de Madame Beecher-Stove "Oncle Tom's Cabin" un type exceptionnel de planteur cruel avec ses esclaves.

Plus tard le même auteur écrivit "Les Filles de Monte Cristo", comme suite au beau roman de Dumas, mais bien inférieur au modèle.

Mme S. de la Houssaye, lauréate de l'Arthénée Louisianais, est l'auteur de plusieurs romans dont les meilleurs sont :

1883 — "Le Mari de Marguerite, (1888) "Pouponne et Balthazar", roman de moeurs acadiennes en Louisiane.

L'abbé Rouquette est l'auteur de "La Nouvelle Atala", poétique et touchante légende indienne.

Le Dr Alfred Mercier, qui fut pendant de nombreuses années le secrétaire perpétuel de l'Athénée Louisianais, est l'auteur de plusieurs ouvrages de grande valeur littéraire, en voici l'énumération.

1873 — "Le fou de Palerme", charmante nouvelle; puis "La fille du Prêtre", ouvrage philosophique où l'auteur attaque le célibat des prêtres et plaide sa cause avec hardiesse et talent. "L'Habitation St-Ybars" est une histoire où la vie louisianaise sur une grande plantation, avant la guerre civile, est bien décrite. Le Dr Mercier fait usage du patois créole et conserve ainsi la couleur locale. "Lydia" est une simple histoire d'amour et "Johnelle", publiée en 1891, est un ouvrage de haute philosophie, où le Dr Mercier attaque l'infanticide, ce crime monstrueux et cependant trop fréquent, puis vient en 1888 — "Tante Cydette" par Georges Dessommes et "Femme et Statue" publié à Paris, par le même auteur. "Le Macandal" par Mlle Marie Augustin est un intéressant épisode basé sur la révolution de St-Dominique.

"Le Triomphe d'Une Femme", par le Dr Octave

Huard valut à son auteur la médaille du concours de l'Athénée.

M. Alcée Fortier figure dans cette liste d'ouvrages de fiction par son "Gabriel d'Ennerich", étude sur la Société du XVIII^e siècle.

Cette grande nomenclature des ouvrages et des écrivains louisianais ne comprend pas la pléiade de journalistes et autres hohmmes de lettres qui ont soutenu de leur plume et de leur talent, l'honneur et la gloire des lettres françaises en Louisiane. Il convient cependant de signaler ici les quelques auteurs anglais ou ouvrages écrits en cette langue dont la Lousiane peut revendiquer l'origine :

"Old Creole Days", "Madame Delphine" et "Strange True Stories", par G. W. Cable.

"New Orleans, the place and the poeple", "Balsony Stories", "Monsieur Motte", par Grace E. King.

"Marie of Arcady" par F. H. Lancaster. "Story of Babette" par Ruth McEnery Stuart. "Bayou Folk" et "Night in Arcady" par Kate Chopin. "Mavorie Daw" et autres histoires, par T. S. Aldrich. "Romance of New Orleans" par Georges Augustin. "Angel by Brevet", par Helen Pitkin. "White Castle of Louisiana", par M. B. (Ailenroc, Pseud.) "Chita" par Lafcadio Hearn. "Aline of the Grand Woods" par N. G. Henshaw, "Life of the Abbé Adrien Rouquette" par Mme S. B. Elder.

L'histoire de la Louisiane est un peu celle du Canada. Les Canadiens et les Louisianais forment, en Amérique, les deux plus puissants groupes ethniques d'origine française qui soient. Les liens entre ces deux groupes se sont rompus lors de la déportation acadienne et par l'avènement de la République Américaine. Le groupe louisianais, les Acadiens compris, a fait bloc jusqu'aux douloureux événements qui amenèrent la guerre de sécession, poursuivant l'idéal qu'il s'était formé de l'émancipation pacifique et graduelle des noirs, émancipation pratique que les Etats du Nord ne comprirent jamais et ne pourront jamais comprendre. Et l'on vit alors le lamentable spectacle de Canadiens français et d'Acadiens de l'Acadie, allant de gaieté de coeur se battre contre les Sudistes, sans savoir que c'était des parents et des frères qu'ils allaient égorger.

Le réveil aujourd'hui se fait.

L'erreur du Nord est retombée sur ses auteurs. Aujourd'hui les anciens esclaves sont descendus vers leurs libérateurs... pour les maudire. Emancipés dans l'ignorance, ils sont restés abaissés et serviles et... ils demandent des comptes.

La Louisiane, aujourd'hui nous tend la main, sans nous tracer la voie — Isolée, elle n'a pas su résister énergiquement à l'effacement officiel de la langue de ses premiers colons. Mais le coeur de la population est sain car c'est l'âme de la France qui l'anime. C'est elle qui fournit à la littérature américaine la forte pléiade de ses écrivains et de ses romanciers. Le génie français survit dans leurs ouvrages et c'est ce qui explique un peu les vibrations si sympathiques de toute la population américaine pour les choses de France et pour les Français.

C'est l'histoire qui, ici, se répète. Le français va vaincre le saxon, comme le grec a vaincu le romain.

L'histoire n'est-elle pas d'ailleurs un perpétuel commencement des choses et des faits? Les peuples vont et viennent, les cités s'élèvent et s'écroulent, les dynas-

ties et les républiques passent triomphantes ou déchues, au gré des révolutions, et leur histoire s'atténue et se dissipe dans la poussière des siècles.

Dans cet éternel tournoiement des mondes, l'histoire a peine à pouvoir jeter l'ancre. L'éternel gouffre de l'oubli engloutit tout, et l'histoire n'est bientôt plus qu'une légende. Il brode dans l'infini et son canevas est un rêve. Mais rêve ou légende, sa vision reste d'autant plus précise et forte qu'elle reflète invariablement l'âme d'une pensée, la synthèse d'un cycle, l'idéal d'une civilisation.

Un poète américain, Longfellow, a comprise cela mieux que tous les écrivains de son école et de son temps.

Prestigieux conteur, il découvre Hiawatha dans un rayon de soleil et Evangéline dans l'âme d'une bourgade. Du premier il fait un dieu, de l'autre, un symbole. Symbole de pureté, de douceur, de vertu et d'amour : l'Acadienne.

Au Musée Provincial

M. PAUL RAINVILLE

Adjoint à M. P.-G. ROY.

La Société des Arts, Sciences et Lettres se réjouit justement des récentes nominations faites par l'hon. Premier Ministre et l'hon. M. David, à la direction du Musée Provincial. M. Pierre-Georges Roy, Archiviste et conservateur en chef sera secondé par M. Paul Rainville, l'un de nos membres les plus distingués.

M. Paul Rainville est né à Arthabaska le 15 septembre 1887, fils de Louis Rainville, notaire et protonotaire d'Arthabaska, et de Victoria Bourbeau. Il a fait un cours commercial supérieur chez les Frères du Sacré-Coeur puis il a fait un cours classique au Séminaire de Nicolet. Ses études terminées, avec sa taille et son allure d'officier des Grenadiers de la Garde et son esprit chevaleresque, il se destina à l'armée. La carrière militaire n'offrant pas de grands avantages au Canada, il s'engagea dans l'armée américaine où il passa six ans en service actif, de 1905 à 1911. Il en revint avec une connaissance parfaite de la langue anglaise, une utile expérience des États-Unis, et des relations enviables parmi les Américains. Le compagnie "Fidelity and Casualty" de New-York, qui avait des renseignements sur sa valeur, lui offrit un poste de confiance et le nomma directeur de ses réclamations pour le Canada avec résidence à Montréal. Il fut pendant quinze ans (1911 à 1926) avec cette compagnie et vint souvent à Québec où il ne tarda pas à se créer de nombreux amis qui l'estiment beaucoup. Il est devenu citoyen de notre ville en 1926 lorsqu'il a accepté d'être le représentant de la Canada Life Insurance Company à Québec. En 1928, il était promu directeur des affaires de la compagnie pour notre district. M. Rainville est un homme de lettres qui a brillé dans les affaires mais n'a jamais délaissé les livres, la Musique et tous les arts qu'il possède comme tous les hommes qui ont une belle culture. Il a épousé le 3 août 1911 Mlle Emma David, fille de feu l'honorable sénateur L.-O. David. M. et Mme Rainville ont quatre enfants.

Bibliographie Canadienne

LES BOIS QUI CHANTENT

Par Gonzalve DESAULNIERS.

L'on ne pouvait donner à un recueil de poésies un titre plus symbolique et plus évocateur de résonnances sylvestres, qui émanent du sein des bois, dont les lourdes ramures parfois en forme d'une lyre, sous le souffle de la brise légère, ou sous la poussée d'un vent violent, rendent tour à tour des sons mélancoliques et tendres, font écho à la longue plainte de la grande âme humaine.

Mais avant de parler de l'oeuvre elle-même, je voudrais faire une mention spéciale de l'édition de luxe tirée sur papier de Japon, laquelle mérite d'être rangée parmi la catégorie des "Beaux livres", sortie des ateliers de la Maison Beauchemin, qui en a pris l'heureuse et louable initiative.

Dans les "Bois qui Chantent", nous retrouvons, on peut dire, toute la gamme des sentiments humains qu'anime et qu'exalte un vif amour du sol natal, joint au souvenir de toutes nos gloires qui ont auréolé notre histoire et rendu possible le "miracle canadien", perpétuant les "Gestes de Dieu".

Il fut même un temps où M. Desaulniers faisait partie de cette "Ecole Littéraire", laquelle eut son heure de célébrité, dont les membres, brillante phalange de poètes et prosateurs, étaient pleins de promesses d'avenir.

D'ailleurs ses premières oeuvres annonçant déjà l'alliance du plus pur classicisme avec les effusions romantiques d'une élégance et d'une cadence rythmique tout Lamartinienne, à laquelle la fulgurance hugolienne et la nostalgique langueur d'un Musset, jointes à l'influence des Parnassiens, n'étaient pas étrangères et le mettaient au nombre de nos poètes épris de beauté rare et de fine ciselure, poésie aussi du terroir laurentien rehaussée par l'indéfectible fidélité au souvenir.

"Ce sont, au dire d'un critique averti, des vers classiques où l'âme de nos jours se déverse, qu'elle emplit de vie bouillante sans en briser le moule parfait".

Je n'en veux tout d'abord pour preuve que cette strophe claironnante intitulée "Notre Verbe" :

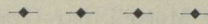
"Nous l'aimons parce qu'il s'est fait avec les âges ;
Parce que nous l'avons un jour balbutié,
Parce qu'il se confond avec tous les usages,
Et que c'est avec lui que nous avons prié".

Lisez maintenant "Cette lettre de la Montagne".

"Je t'écrie d'un endroit perché dans la montagne,
Loin des cités, ayant la forêt pour compagne.
C'est l'heure où mon esprit se raccroche à la terre,
Où la nature n'offre à l'homme aucun mystère.
Ce que l'âme a de grand en elle et de profond
A l'âme qui jaillit des choses correspond ;
Moments délicieux et qui font que l'on prie
Avec la piété des fleurs dans la prairie!"

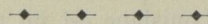
Entendez-le chanter O Canada !

"Terre des libertés !
Que tes fils désormais
Réunis à jamais
Labourent dans la paix
O ma partie!"



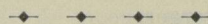
En face de la Vie et de la Mort: "Vita et Mors", il s'écrie :

"Je laisse ma pensée errer libre et ravie,
Et je goûte le sens éternel de la vie.
Un frisson me secoue aïeu comme un remords,
Et j'éprouve le sens éternel de la mort".



Voici l'évocation tendre et douceuse d'un premier amour :

"Nous cheminions tous les deux sous les pins, t'en sou-
[vient-il !
Ces grands pins nous versaient un arôme subtil,
Des vols légers s'entrecroisaient dans les ramures,
Et je me demandais si les proches murmures
Des sources n'étaient pas un écho de la voix
O mes premiers émois !
D'une chair qui sommeille et d'un coeur qui s'ignore.
Malgré mes pleurs, vois-tu, je les bénis encore".

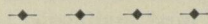


Sous le titre "Ne cherchons pas", il évoque les neiges d'antan :

"Ne cherchons pas, goûtons cette heure évocatrice
D'un passé, dont la cendre est brûlante à demi
Et laissons de ce qui fut peut-être un caprice
Flotter le cher parfum sur le lac endormi!"

Il s'adresse aux "Grands Pins", ces gardiens austères, semble-t-il, du temple de nos forêts :

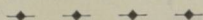
O pins! qui versez l'ombre au sein des forêts vierges,
Et qui dressez vos fûts superbes dans les airs
La terre est un autel dont vous êtes les cierges
O pins! qui la nimbez de vos grands rameaux verts".



Dans le "Pardon des Bois", il chante la fraternité universelle des êtres :

"Pourtant ne sommes-nous pas frères tous les deux,
Frères par les forêts dont les sources bénies

Nous bercent chaque soir des mêmes harmonies,
Frères par les chemins que nous avons foulés
Dans ces bois où mes pas aux tiens sont mêlés.



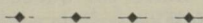
Voici un aveu charmant qui semble un madrigal adressé à la Dame de ses pensées :

“Non je ne veux rien savoir, j’aime mieux
Ignorer toujours ce qu’ont fait vos yeux,
Quand mes pleurs moururent.
Dans le champs du rêve ou des visions
J’adore glaner des illusions
Si peu qu’elles durent”.



“Les Voix du Golfe”, la maîtresse pièce du recueil, ont valu jadis au poète sa notoriété, elles font encore entendre leur écho grave et sonore :

“Toutes les voix golfe un moment revenues
Celle qui sort des rocs ou qui descend des nues,
Celle qui passe au gré des matins et des soirs
Sur les flots bleus, sur les flots gris, sur les flots noirs,
Dont les inflexions sourdes ou voilées
Font les esprits ou les âmes troublées,
La voix qui vient, qui vient du fond des temps irrésolus
Faites de tous les bruits des siècles révolus.
O voix du golfe ! Ô voix qui dites tant de choses
Chantez, chantez encore les effets et les causes.”



Notre barde canadien a entendu l’écho de nos grands bois qui chantent à l’unisson quand sous le doux zéphyre en un léger bruissement s’agite leur feuillage touffu, ou encore que sous l’aiglon ce vent rageur, leurs lourdes ramures oscillent et se tordent avec des sons rauques et des sifflements aigus : immense clameur dirait-on, qui retentit au-dessus du destin et des espoirs humains.

Bref, les “Bois qui Chantent” fixent une date dans notre littérature, leurs strophes harmonieuses et finement ciselées, laissent un écho en nos âmes ravies, comme une tracée lumineuse, semblable à une merveilleuse clairière à travers quelque sous bois mystérieux strié d’ombre et de soleil, qui nous ouvre sur le ciel bleu de nos rêves des perspectives infinies, propices à de radieux lendemains, à d’idéales créations.

Et pour tout dire : “Qui n’a trouvé le calme dans un chant ?”

Jules-S. LESAGE.

Octobre 1931.

Un mot en réponse à N. M., du “Canada Français”, (décembre 1931), au sujet de la plaquette de G.-E. Marquis, sur le “Régime Seigneurial au Canada”.

Cette humble plaquette, tirée à un millier d’exemplaires et épuisée depuis longtemps, a attiré l’attention de la revue universitaire de Québec. Par quelle aventure s’est-elle rendue jusque là ? Nous l’ignorons, mais ce que nous savons fort bien c’est que cette étude, très sommaire, ne méritait pas tant d’honneur. Notre critique, qui signe N. M. — initiales bien connues à la rédaction

du “Canada Français” et même en dehors — croit devoir signaler certaines erreurs que nous aurions commises dans notre travail. Voyez vous-mêmes jusqu’à quel point son information est bien au point, dans certains cas.

1° “La Compagnie des Indes Occidentales n’a pas succédé immédiatement à la Compagnie des Cent-Associés, ainsi qu’il le laisse entendre”, déclare N. M. Nous voudrions bien savoir sur quel document N. M. s’appuie pour faire cette affirmation, puisque, dans tous les ouvrages que nous avons consultés, il est bien déclaré que la Compagnie des Indes Occidentales a succédé immédiatement à la Compagnie des Cent-Associés. Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans le dernier numéro du “Bulletin des Recherches Historiques” (janvier 1932) : “En 1663, le roi reprend le Canada aux Cent-Associés, pour le recéder aussitôt à une nouvelle compagnie, celles des Indes Occidentales qui le gardera onze ans” (cf. page 53).

2° “Pour nous, le premier baron de Portneuf n’a pas été Jacques Leneuf, mais René de Bécancourt”, poursuit N. M. Nous lisons dans “Inventaire des Concessions en Fief et Seigneurie, etc”, par Pierre-Georges Roy, volume premier, page 238, que c’est bien au sieur de la Poterie ou Jacques Leneuf que la Compagnie de la Nouvelle-France concéda la baronnie de Portneuf, le 16 avril 1647. A la page suivante, on voit que le 7 juillet 1671, Jacques Leneuf ou sieur de la Poterie, baron de Portneuf, cède à René Robineau, sieur de Bécancourt, son genre, le dit fief de Portneuf à lui concédé le 16 avril 1647. Donc, pour M. Pierre-Georges Roy, Archiviste de la Province, le premier baron de Portneuf fut bien Jacques Leneuf, mais non René de Bécancourt.

3° En parlant des nouveaux colons anglais, loyalistes et autres, qui avaient quitté la colonie américaine lors de la révolution, pour se réfugier au Canada, nous avons donné le jour à une phrase qui prête un peu à l’équivoque, paraît-il, parce que deux mots ont été omis dans cette phrase ; nous les ajoutons entre parenthèses. En effet, nous avions écrit : “La plupart de ces nouveaux colons furent installés (chez nous) dans les Cantons de l’Est, bien qu’un plus grand nombre aussi se dirigeât vers les Province Maritimes, etc”. Il n’y avait pas de quoi fouetter un chat pour si peu, attendu que nous nous occupions tout particulièrement de la province de Québec, en parlant de ces nouveaux colons.

4° Notre aimable critique n’aime pas toujours notre prose. Il la trouve “souvent longue et traînante, quelquefois embarrassée, voire non française”. Et pour le prouver, il cite une phrase où le typographe nous a joué un mauvais tour, en laissant tomber un mot absolument nécessaire à sa compréhension et en en ajoutant un autre qui ne vient pas de nous. Mais notre contradicteur fait un peu de zèle en citant un mot qui ne figure pas dans la plaquette, afin de lui permettre de mieux étayer son jugement. Le mot qui n’existe pas dans la plaquette et que N. M. y a vu, le voici entre parenthèses : “. . . pourvu (qu’ils) ne fussent pas inconsistants avec la Coutume de Paris et les lois de la Couronne”. Voici comment se lit cette phrase “non française” : “Les seigneurs pouvaient imposer . . . condamner . . . faire payer . . . ordonner . . . bannir, et, de plus (à) publier . . . C’est ce “à” malheureux que le typographe a glissé à cet endroit comme un cheveu sur la soupe, après avoir laissé échapper le “qu’ils” que N. M. y a ajouté. Et voilà pourquoi votre fille est muette . . . et que N. M. turlute !

Et terminant, notre critique ajoute : "La brochure de M. Marquis peut (1) nous donner une idée de l'établissement du régime seigneurial au Canada, de son organisme, de ses résultats et de son abolition; elle nous fait connaître les "vestiges" qui en restent et qu'il est actuellement "question de faire disparaître sous peu". Mais... l'auteur se reprend immédiatement — de crainte que nous en ayons de l'orgueil — pour dire que "La vérité nous a forcés, à notre grand regret, répétons-le, à ne pas passer sous silence les lacunes trop nombreuses et trop graves que nous avons remarquées et dont nous avons donné quelques exemples".

Quant aux lacunes, nous confessons qu'il y en a, car ce n'est pas dans une plaquette de vingt-quatre pages que l'on peut résumer le seul ouvrage accrédité sur ce sujet et publié par le Dr W. B. Munro, professeur à l'Université de Harvard. Il n'existe pas, à notre connaissance, d'ouvrage français donnant une histoire quelque peu élaborée du régime seigneurial au Canada. Nous espérons donc qu'un jour viendra où un archiviste de chez nous (2) se mettra à la tâche et nous donnera, en français, une histoire complète de ce régime. Cela vaudra mieux, croyons-nous, que de jouer le rôle de pion à l'égard de l'humble vulgarisateur qui s'est donné la peine d'extraire de maints ouvrages de langue anglaise les données des principaux faits de ce régime, et capables de renseigner ceux des nôtres qui n'ont pas le loisir de faire de longues recherches.

Dans la plupart de nos manuels scolaires d'histoire du Canada, il n'y a rien, ou à peu près, sur le régime seigneurial au Canada; même le dernier travail du Père Lejeune, o.m.i. "Dictionnaire Général du Canada", ne consacre guère plus d'une page à cette étude.

Souhaitons que N. M. se mette bientôt à la tâche et qu'il nous donne, avant les calendes grecques, une histoire substantielle et véridique du régime seigneurial au Canada, et ce, dans un style élégant, concis, vif et limpide comme celui de ses oeuvres... inédites. Nous serons heureux d'en bénéficier et d'avance nous souscrivons à ce travail, qui lui vaudra sans doute les palmes académiques.

G. E. M.

FLEURS DE SILENCE ET DE SOLITUDE

*Un nouveau manuel de flore canadienne
par le R. Père Louis-Marie, O.C.*

Dans son Histoire des Moines d'Occident, Montalembert a rapporté que les sciences métaphysiques, naturelles et exactes, se sont élaborées en Europe, dans les cloîtres d'abord.

C'est dans la solitude des cellules, dans le silence des bibliothèques monastiques, dans les ermitages de la Grande-Chartreuse, que les religieux de Saint Benoît et ceux de Saint Bruno ont conçu patiemment les systèmes sur lesquels s'échafaudent et se superposent depuis douze siècles, toutes les spéculations du génie moderne.

La méditation dans l'isolement explique mieux que la paresse et que la nécessité passagère le fondement des lois qui sont la clef de nos connaissances humaines. Tant il est vrai que nos temps n'ont rien inventé qui ne fut

découvert en principe et connu bien avant nos applications de modes si variés. Tant il est vrai aussi que l'agitation, l'énerverment et le bruit n'ont rien produit d'utile et de durable et que les oeuvres de génie sont nées d'une longue patience.

Aussi les sciences naturelles, et notamment la botanique, ont vu le jour entre les mains des herboristes silencieux de l'antiquité. Elles se sont développées par la recherche et l'observation des moines, perdus dans la solitude des forêts de la Gaule et de la Germanie. Toute la flore européenne avait été cueillie, et classifiée dans les monastères, avant que Linné en Suède, ou Jussieu en France, ou Ehrhart et Humboldt en Allemagne, eussent déterminé des lois de classification dans le monde végétal.

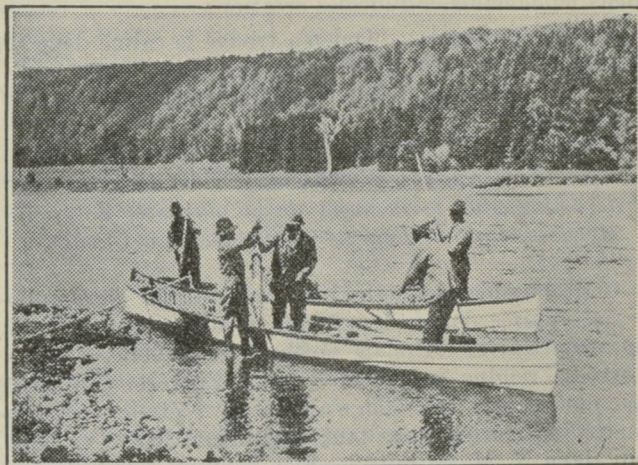
Au Canada, ce sont encore des chercheurs patients et silencieux qui nous ont recueilli les trésors que la Providence fait surgir du sol vierge et cultivé. Parmi eux, les Provancher, les Marie-Victorin et les Père Louis-Marie sont des prêtres ou des religieux voués à l'éducation de la jeunesse. Leur exemple entraînera-t-il quelques nouveaux disciples, quelques jeunes savants de demain, vers la gloire d'édifier des oeuvres méritoires pour l'avancement des sciences et le bien-être de l'humanité?

Quoi qu'il en soit, les ouvrages comme la Flore-Manuel" du père Louis-Marie constituent une mine précieuse de connaissances dont profiteront les chimistes, les apothicaires, les teinturiers, les horticulteurs, les fleuristes, les ingénieurs forestiers et tous les agronomes pour qui le moindre brin d'herbe doit être objet de sollicitude.

En groupant avec méthode, précision et clarté, les familles végétales de notre sol québécois, le père Louis-Marie, trappiste, a fait oeuvre de savant. Dans sa modestie de religieux il n'a eu de plus chère ambition que d'être utile à ses élèves en agronomie. Mais nous savons que déjà son ouvrage a été étudié avec soin par les dirigeants de l'instruction publique, et qu'on a pressenti l'importance étendue des services qu'il rendra en matérialisant le contact d'une science difficile avec les applications pratiques dans nombre de domaines.

Alphonse DESILETS.

N. B. — La "Flore-Manuel de la Province de Québec", par le père Louis-Marie, O.C., est en vente au prix de \$1.00 l'exemplaire, ou \$9.00 la douzaine, chez les libraires et à l'Institut Agricole d'Oka, La Trappe, comté des Deux-Montagnes, P. Q.



(1) Excusez du peu...

(2) Attention N. M. ...

Le Sentiment National et le Nouveau Nationalisme

Par J.-Oscar Boulanger, avocat, M. P.

(Suite du *Terroir* de décembre 1931)

Le Sénateur John Lewis dans "Canada and its Provinces" écrit que c'est en faisant appel au sentiment national avivé par le parti du Canada d'abord que Sir John A. Macdonald fit approuver par le peuple ses réformes tarifaires, présentées sous le nom évidemment emprunté de "Politique Nationale", et le hardi projet du Pacifique Canadien. Ce qui prouve que ce n'est pas d'aujourd'hui que les nationalistes fournissent des idées et des dévisees aux autres.

Après vous avoir parlé des origines, du programme et de la devise de la Société des Canadiens Natifs qui, sans émettre la prétention d'être la seule dépositaire des principes du vrai nationalisme et l'unique école de patriotisme Canadien, espère cependant avoir fait quelque chose pour inciter les citoyens de ce pays à penser, à parler et à agir plus en Canadiens, il convient que je vous parle de ses moyens d'action et de ce qu'elle a accompli.

Ses moyens d'action, ils sont ceux de toutes les organisations du même genre, ceux de la Société des Arts, Sciences et Lettres, par exemple. Ils consistent à semer des idées, — et nous sommes heureux quand on nous les emprunte, — et à agir sur l'opinion publique de toutes manières possibles, par la parole, la plume et l'exemple, afin de rendre les Canadiens plus fiers de ce qu'ils sont et de ce qu'ils ont et afin de rendre le Canada plus apte à jouer dans la monde son rôle de nation, ce qu'il est officiellement devenu depuis l'adoption récente du Statut de Westminster.

L'adoption récente par le Parlement impérial d'une loi pour donner l'existence et la sanction légales aux déclarations et aux vœux des Conférences impériales de 1926, de 1929 et de 1930, qu'on a appelé le Statut de Westminster, me fournit l'occasion de signaler les efforts faits par les Canadiens Natifs pour faire constater dans les textes la modification de fait de la constitution de l'Empire. Aussi les principes proclamés dans le Statut de Westminster sont-ils des principes qui sont à la base de la doctrine des Canadiens Natifs et qu'ils avaient préconisés depuis longtemps.

Contrairement à l'opinion de M. Winston Churchill, le tragique gâcheur des Dardanelles, qui prétend que l'adoption du Statut de Westminster tend à amoindrir l'autorité de l'Empire, comme si le père de famille pouvait exercer la même autorité absolue sur ses fils devenus majeurs et établis à leur compte que lorsqu'ils sont bambins, les Canadiens Natifs pensent avec lord Darling que la force véritable de l'Empire réside dans sa faiblesse apparente, dans la stricte indépendance de ses parties constitutives. Voilà pourquoi depuis sa fondation la Société n'a cessé de réclamer la souveraineté pleine et entière du Parlement Canadien, non-seulement dans nos affaires domestiques mais aussi dans nos relations extérieures; c'est la fameuse formule Balfour à la Conférence

impériale de 1926 relative aux pays composant l'Empire :

"Ce sont, au sein de l'Empire britannique, des collectivités autonome de statut égal; elles ne sont d'aucune manière subordonnées les unes aux autres à aucun point de vue domestique ou extérieur; mais elles sont unies par une allégeance commune à la même couronne et associées librement comme membres de Commonwealth des nations britanniques."

Cette formule du Canada indépendant, attaché à l'Empire par les liens de la libre association et de la coopération volontaire — non pas par ceux de la soumission et de la dépendance comme le voudrait M. Churchill — et ayant comme conséquence logique le droit d'amender sa constitution et même de s'en donner une nouvelle qui soit la création du peuple canadien et non pas une importation du dehors, ont une formule qui fait partie de la "platform" ou doctrine des Fils Natifs du Canada depuis la convention de Courtenay de 1924. Nous sommes franchement en faveur de l'indépendance absolue du Canada, non par révolution mais par évolution, comme le voulait Coldwin Smith. Comme toutes les choses humaines sont finies et comme l'Empire de Rome et celui de Charles Quint ont passé, nous prévoyons que dans un avenir plus ou moins lointain le Canada se détachera de l'Empire, ainsi qu'un fruit mûr se détache de l'arbre, et nous voulons que dès maintenant il apprenne à se suffire à lui-même et à jouer le rôle que la Providence lui destine et que ses citoyens apprennent à agir en citoyens d'un état souverain.

Le privilège du Parlement impérial de desavouer les lois du Parlement Canadien et le droit du Gouverneur Général du Canada de différer la sanction de certaines de nos lois jusqu'à ce que le Parlement de Londres ait signifié son bon plaisir sont formellement abolis par le Statut de Westminster. Depuis des années les Canadiens Natifs, sous l'impulsion d'un grand Canadien que nous vénérons comme l'un de nos guides et de nos inspirateurs, John S. Ewart, dont vous avez sans doute lu les "Kingdom Papers" et les "Independence Papers", demandaient la disparition de ces reliques d'un autre âge.

Le Statut de Westminster reconnaît au Canada le droit de donner à ses lois une portée extra-territoriale, c'est-à-dire d'assujétir ses nationaux et ses navires à ses lois même lorsqu'ils se trouvent en territoire étranger ou en haute mer. A la suggestion de M. Ewart, notre société adoptait, il y a quelques années, une résolution demandant la reconnaissance de ce droit qui est l'un des attributs des pays autonomes. Il en est de même du droit du Canada de légiférer en toute liberté sur sa marine marchande et ses Cours d'Amirauté qui étaient — et sont encore jusqu'à l'adoption d'une loi par le Parlement Canadien, — régies par la Loi de Marine marchande du Parlement

de Londres de 1854; les Canadiens Natifs le réclamaient et le nouveau statut le redonnait.

Cette fameuse loi impériale qui a tant fait parler d'elle et qui a servi d'excuse au Conseil Privé d'Angleterre pour recevoir un appel dans une affaire criminelle, l'affaire Nadan, malgré le texte à ce contraire de notre Code Criminel, la "Colonial Laws Validity Act" décrétant nulle toute loi d'une colonie — et en Angleterre dominion se confond avec colonie — venant en conflit avec une loi impériale ou un principe de Droit anglais, cette fameuse loi est abolie par le Statut de Westminster et un autre désir des Canadiens Natifs s'est trouvé exaucé.

Le Gouverneur-général du Canada n'est plus un fonctionnaire du gouvernement impérial, il est le représentant personnel du roi qui est roi du Canada, suivant la nouvelle conception de l'Empire, et il est choisi par le gouvernement Canadien. Nous allons encore plus loin que le Statut de Westminster et nous voulons que le Canada puisse choisir un de ses citoyens comme Gouverneur-Général et nous voulons qu'il prenne le titre de vice-roi, puisque les fonctions qu'il exerce sont celles d'un vice-roi en fait.

Puisque Sa Majesté Georges V est le roi de la Confédération du Canada, ou plutôt du royaume du Canada, pour parler comme mon ami Armand Lavergne qui reprend une idée de Sir John A. Macdonald, il s'ensuit qu'il devrait le mentionner dans son titre officiel et le cercle de Québec des Canadiens Natifs, par résolution adoptée l'année dernière, lui a respectueusement demandé de bien vouloir à l'avenir se désigner comme :

"Georges V, par la Grâce de Dieu, Roi de la Grande-Bretagne, d'Irlande, du Canada et des autres Dominions au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes."

Comme le plus ancien de ses nouveaux royaumes le Canada devrait mériter l'honneur de figurer dans le titre de Sa Majesté.

Conséquence logique du Statut de Westminster qui reconnaît dans les textes l'autonomie du Canada qui existait déjà en fait, il est incompatible avec notre dignité nationale d'aller faire décider en dernier ressort nos litiges par un tribunal siégeant à l'étranger, surtout lorsque ce tribunal est une institution mi-politique et mi-judiciaire à laquelle les Anglais eux-mêmes ne sont pas soumis, et nous demandons l'abolition des appels au Conseil Privé, confiants que nous sommes dans la science et l'intégrité des juges Canadiens et dans leur capacité d'interpréter nos lois suivant notre mentalité propre. En faisant cette demande nous sommes en bonne compagnie, puisque nous sommes avec notre éminent concitoyen M. Louis St-Laurent, président de l'Association du Barreau Canadien.

Autre conséquence logique de l'adoption du Statut de Westminster reconnaissant le droit au Canada de faire ses propres traités et déclarant qu'il n'est pas lié sans son consentement et sa participation dans les traités que peuvent faire la Grande-Bretagne ou les autres pays de l'Empire, nous demandons que le Canada ait, en outre de ses représentants commerciaux, ses représentants diplomatiques dans les pays étrangers.

Quand je vous parle du Statut de Westminster à propos des Canadiens Natifs, je ne veux pas vous

laisser sous l'impression qu'il a été adopté par la grâce et par l'action des Canadiens Natifs, que nous seuls avons eu l'idée des réformes qui y sont consignées et qu'il nous a suffi de les demander pour qu'elles soient accordées. Cela serait ridicule au dernier degré et cela serait attribuer à notre jeune société une influence et un mérite qu'elle n'a pas. Ce que je veux dire c'est que notre société a donné son appui modeste à nos hommes publics qui ont été les artisans de l'évolution constitutionnelle dont je viens de vous parler et qui ont cherché à mettre les textes de lois en harmonie avec la pratique établie, et que nous avons fait dans notre sphère notre petit travail d'éducation de l'opinion publique.

Il y a cependant une réforme accomplie récemment dont, je crois, les Canadiens Natifs ont eu l'idée première et qu'ils peuvent se vanter d'avoir obtenue par leur influence. C'est le transfert de la Monnaie d'Ottawa sous le contrôle du gouvernement du Canada. Jusqu'au premier décembre courant, la Monnaie d'Ottawa, où l'on fabrique nos belles pièces d'or, d'argent, de nickel et de cuivre, était sous le contrôle de la Monnaie de Londres, dont elle était une succursale, et elle était opérée par les fonctionnaires du gouvernement anglais. C'était une anomalie, un reste de l'époque coloniale. Personne n'avait songé à cela. Pilotée encore par M. Ewart, les Canadiens Natifs ont demandé au gouvernement du Canada de faire cesser cet état de chose anormal et le gouvernement, se rendant de bonne grâce à cette demande, a adopté à la dernière session du Parlement une loi pour prendre la direction de cet établissement. Voilà un exemple de la façon dont les Canadiens Natifs agissent sur l'opinion publique et pratiquent le nationalisme canadien.

Dès sa fondation la société des Canadiens Natifs a compris que le sentiment national a besoin de modes d'expression et de symboles. Voilà pourquoi elle a demandé un hymne national et un drapeau national.

Comme hymne national nous avons adopté "O Canada" qui vit le jour à Québec, en 1880, et que nous chantons régulièrement à toutes nos séances, en français avec les mots de Sir Adolphe-Basile Routhier, et en anglais avec ceux de l'honorable Robert Stanley Weir, sur l'air majestueux de Calixte Lavallée. Nous en recommandons l'adoption officielle par le Parlement.

La nécessité d'un drapeau canadien rappelant nos origines nationales et notre caractère distinctif est un des principaux articles de notre programme. Depuis des années nous faisons l'éducation de l'opinion et nous la préparons à l'adoption de ce principe. Nous n'avons pas adopté encore de dessin particulier, bien que notre cercle de Québec ait recommandé, je crois, le drapeau imaginé par notre brillant jeune concitoyen, M. Maurice Brodeur, ingénieur au Ministère de la Voirie, qui comporte sur fond rouge l'Union Jack et un écu blanc symbolisant l'origine raciale de l'immense majorité des Canadiens et la feuille d'érable qui est reconnu sur notre monnaie, nos timbres, les armes du Canada, nos marques de commerce, nos billets de banque, nos insignes militaires etc, comme le symbole distinctif et particulier du Canada. Depuis deux ans, par la gracieuseté de la Commission de l'Exposition, vous avez pu admirer le

drapeau de M. Brodeur flottant joyeusement à la brise québécoise.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'action, ou, comme on dit à l'anglaise, les activités de la Société des Canadiens Natifs. Je pourrais vous parler du combat que nous livrons contre la pénétration étrangère et contre les idées et les coutumes qui ne sont pas en harmonie avec notre caractère traditionnel. Je pourrais mentionner nos protestations contre l'inondation du pays par l'immigration intensive et subventionnée, et nos efforts en faveur du rapatriement des Canadiens en exil et de l'encouragement aux colons fils du sol avant les étrangers. Je pourrais vous décrire la lutte que nous soutenons depuis notre fondation contre l'envahissement de nos services publics par les étrangers grâce aux agissements de trois ou quatre sociétés secrètes. Evidemment, il y a dans le service civil et ailleurs d'excellents Canadiens qui ne sont pas nés au pays et nous ne sommes pas ridicules au point de croire que seuls les Canadiens de naissance ont droit de vivre ici, mais nous prétendons qu'il n'est pas raisonnable d'admettre des étrangers dans le service civil après trois ans de résidence au pays seulement, quand ils n'y entrent pas avant grâce à un règlement de la Commission du Service Civil qui lui permet d'éluder la loi, et nous croyons qu'il est anormal, dans un pays existant depuis plus de 300 ans, de trouver dans le service civil fédéral 20,000 personnes qui ne sont pas nées au Canada, comme la chose a été prouvée à la Chambre des Communes à la dernière session.

Nous voulons aussi de meilleures relations sociales et commerciales entre les différentes parties du pays, une meilleure utilisation de nos ports et de nos chemins de fer pour la manutention des produits canadiens, l'achat de marchandises de fabrication canadienne de préférence à celles de l'étranger, la préférence à nos artisans, professionnels et artistes, la transformation au pays de nos matières premières, etc., etc. Mais il serait trop long de vous expliquer en détail les résolutions que nous avons adoptées sur ces sujets.

Laissez-moi vous dire, avant de terminer, que pour entrer dans notre société il suffit d'être Canadien de naissance de race blanche ou indienne — évidemment les Indiens sont les Canadiens Natifs par excellence, — de prendre l'engagement de respecter les lois du pays et l'autorité constituée et de payer une faible contribution annuelle.

Nous avons 150 cercles dans les principales villes du Canada depuis Victoria jusqu'à Québec.

Notre société n'étant pas à base de bienfaisance ni d'intérêt personnel, mais plutôt une société d'étude, de discussion et d'action politique au sens large du mot, le contrôle du bureau central sur les membres n'est pas peut-être aussi exact que dans d'autres sociétés, mais nous croyons pouvoir affirmer que plus de 100,000 Canadiens professent la doctrine de la société des Canadiens Natifs et travaillent sous sa direction au bien-être et à l'avancement de leur patrie.

On peut peut-être me demander quelle justification il y a pour les Canadiens Natifs à chercher à étendre leur influence dans la province de Québec où tout le monde est imbu du plus pur esprit canadien.

Evidemment, dans Québec, nous n'avons pas de leçons de patriotisme à recevoir, mais nous pouvons peut-être en donner.

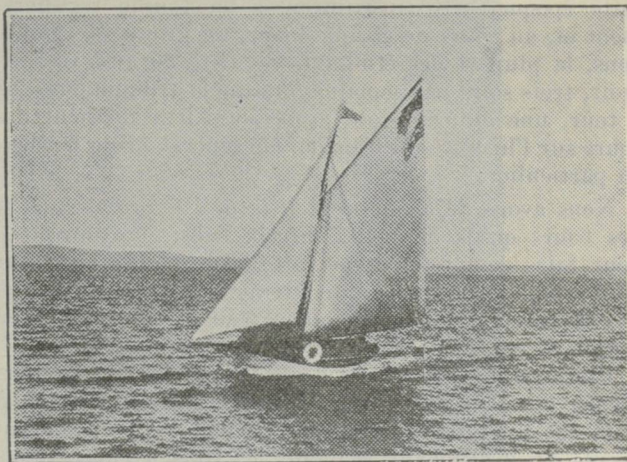
Nous sommes les plus anciens des Canadiens, nous avons 300 ans de traditions, d'histoire, de culture et de vie canadienne. Je crois que cela est de nature à rendre particulièrement intéressante notre opinion sur les problèmes qui confrontent la jeune nation canadienne, et particulièrement utile notre contribution à la réalisation des idéals communs. C'est d'ailleurs dans la province de Québec que le Canada a eu son berceau et c'est dans la province de Québec qu'ont été conquises, — et par les Canadiens de langue française le plus souvent, — les libertés qui ont fait du Canada la nation quasi-souveraine qu'elle est aujourd'hui.

Nous croyons que les Canadiens de langue française peuvent encore faire leur part pour la conquête des objectifs qui restent à atteindre. Sans vouloir nous vanter, nous croyons que les Canadiens de langue française avec leur forte organisation sociale, familiale et paroissiale et avec leurs vertus de tenacité, de confiance et de modération, peuvent apporter dans la formation du caractère national un élément de solidité et de distinction natives.

Et voilà donc ce qu'est la Société des Canadiens Natifs qui, comme je le disais au début, n'a pas inventé le nationalisme Canadien ni le sentiment national. Comme dirait le chancelier de Bethmann-Hollveg après un poète latin, nous n'avons fait que mettre du vin nouveau dans des fûts anciens; nous avons reçu la torche de nos devanciers et nous cherchons à en aviver la flamme, afin que le sentiment national devienne encore plus robuste et plus généreux dans l'action, le patriotisme canadien plus agissant et plus agressif et notre fierté nationale plus confiante et plus ferme.

En un mot, nos principes se synthétisent dans la belle phrase d'un glorieux Canadien, Sir Wilfrid Laurier :

“J'aime la France qui nous a donné la vie, j'aime l'Angleterre qui nous a donné la liberté; mais la première place dans mon cœur est pour le Canada, ma patrie, ma terre natale.”



A PROPOS DE GUIDES

Québec, Relique Historique

Par G.-E. MARQUIS

A maintes reprises, "Le Terroir" a commenté l'excellent travail accompli, depuis quelques années, à Québec, par un groupe de jeunes gens formés pour conduire, pendant la saison estivale, les nombreux touristes qui viennent admirer "l'une des cinq plus belles villes du monde" et fouler le sol où se sont déroulé tant de pages glorieuses, dans notre ville plus de trois fois centenaire.

Jadis, c'étaient les cochers de victorias et les jéhus de calèches qui s'étaient constitués les professeurs d'histoire de Québec et qui enseignaient aux touristes ébahis que les statues de notre panthéon canadien, en face des édifices du Parlement, représentaient "les ceuses qui arrivèrent les premiers au pays"; ou encore que "Champlain a été le premier agent d'immeuble à Québec et que c'est lui qui a fait arpenter la Basse-Ville et en a vendu les lots"; qui pointaient, avec leur fouet, la statue de F.-X. Garneau, en disant que "C'tu-là, c'est un ancien maire de Québec"; ou encore, en désignant le petit monument au sommet de la côte de la Montagne, dans le parc Montmorency, qui déclaraient "C'est cet gaillard-là qui a découvert le Canada, y a déjà ben, ben longtemps"; qui se faisaient les propagateurs de cette légende insipide où il est dit que Montgomery chevauchait sur un cheval blanc, comme un cavalier de l'Apocalypse, au sommet du Cap-aux-Diamants, le 31 décembre 1775, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui la Citadelle, lorsque son coursier fit un faux pas et dégringola avec son maître au pied du cap. Et l'on pourrait continuer ainsi, indéfiniment, car elles sont innombrables les balourdises débitées par ces anciens histrions des rues Sous-le-Cap, du Cul-de-Sac et du Cap-Blanc.

*
* *

Il y a sept ou huit ans, quelques membres de la Société des Arts, Sciences et Lettres décidèrent de créer une école destinée à former des guides historiques. Depuis cette époque, cette institution a fonctionné régulièrement et, au cours de chaque hiver, un groupe de jeunes gens, la plupart des étudiants de 18 à 20 ans, va s'asseoir, trois soirs par semaine, devant la tribune où, tour à tour, une quinzaine de professeurs leur donnent des cours sur l'histoire du Canada, en général, et de Québec, en particulier.

Nous avons déjà publié la liste de ces professeurs et des cours qu'ils donnent, et cela suffit, croyons-nous, pour faire comprendre que cette école n'est pas le fait d'un seul homme, mais d'un groupe d'hommes instruits, qui savent traiter, autant qu'on peut le faire dans une couple de conférences, un sujet donné.

Plusieurs de ces jeunes gens, formés les années dernières, ont non seulement donné entière satisfaction à ceux qui ont retenu leurs services, mais se sont créé un pécule assez alléchant, pendant les trois à quatre mois que dure la saison touristique à Québec.

Les hôtels, les restaurants, les grands magasins et tous

ceux qui profitent du tourisme à Québec, accueillent bien, d'ordinaire, ces guides, parce qu'ils ont la réputation de retenir plus longtemps les voyageurs chez nous, ce qui les amène aussi à y laisser plus d'argent.

Mais le bonheur n'est pas de ce bas monde et les guides historiques diplômés, les porteurs d'une licence de la ville de Québec ont à se plaindre amèrement, depuis quelques années, de l'intrusion de faux guides ou de guides improvisés, se faulant partout, et qui parfois, reçoivent la protection de certains personnages dans les hôtels, les restaurants, les garages et ailleurs. Non seulement ils enlèvent ainsi une partie du travail qui devrait revenir de droit aux vrais guides historiques, mais gâtent la sauce en ce sens que leur ignorance de l'histoire de Québec les rend tout à fait inaptes à remplir le rôle de cicerone de touriste.

Il est bien vrai que nos agents de police ont reçu instruction du maire, du chef de police et de son adjoint, de faire la guerre à ces faux guides, mais comme le Règlement à cet effet ne permet pas au recorder de donner un exemple salutaire lorsque l'un de ces faux guides est arrêté, il arrive qu'on se moque des amendes bénignes imposées et que l'on recommence immédiatement le même manège. Espérons qu'une législation ou réglementation sera bientôt adoptée pour mettre fin à ces abus, qui nuisent à la bonne renommée de la cité de Champlain.

*
* *

Il y a des gens dénué de tout sens patriotique et qui, pour un plat de lentilles, seraient prêts non seulement à démolir le Vieux Québec Historique, pour y installer des gratte-ciel, mais à laisser le premier va nu-pieds venu ou le premier morveux qui se présente, faire les honneurs de la ville de Québec, ou plutôt faire son déshonneur, en conduisant les étrangers qui viennent ici pendant les mois d'été.

S'il y a un *monopole* à ce sujet, à Québec, il a été créé par un groupe qui contrôle une large part du transport et qui voudrait éliminer tous les éléments ne concourant pas à alimenter son réseau. Et il se trouve, même à l'Hôtel de Ville, des avocats très puissants de cette organisation. Nous avons tout lieu de croire que la majorité des échevins ne sera pas la dupe de ces tribuns populistes qui, sous prétexte de travailler pour le peuple, savent toujours s'arranger pour protéger certains groupes qui leur sont chers.

Ci c'est un *monopole* que d'avoir une Commission des Guides Historiques pour former adéquatement des jeunes gens instruits, c'est aussi un *monopole* que de maintenir à Québec l'Université Laval, qui, seule, forme des avocats, des notaires, des médecins, des prêtres; c'est aussi un *monopole* que d'avoir une *École Normale supérieure* qui prépare des professeurs pour les collèges classiques, les écoles normales primaires, etc.; c'est en-

core un *monopole* que l'*Ecole des Beaux-Arts*, qui fait des peintres, des sculpteurs et des architectes.

Les professionnels qui font partie du Conseil de Ville, de même que les industriels, les commerçants, comprendront facilement que pour faire un succès d'une entreprise il faut en connaître les secrets — et qu'il y a partout des *écoles spéciales* pour former les hommes qui se destinent aux professions libérales aussi bien que pour préparer des hommes de commerce, de l'industrie et des métiers, surtout à notre époque où la concurrence est si agressive.

Ce qui est vrai pour les professions ou les autres occupations que nous venons d'énumérer, l'est normalement pour celle des *guides*. Et la preuve c'est qu'en Europe, pour être *Guide officiel* dans les principales villes, il faut être porteur non seulement d'un baccalauréat d'université, mais avoir étudié pendant deux ou trois ans l'histoire, l'archéologie, la peinture, l'architecture et autres spécialités du genre.

À Québec, les cours de guides sont encore bien élémentaires, puisqu'ils ne durent que trois mois, mais c'est

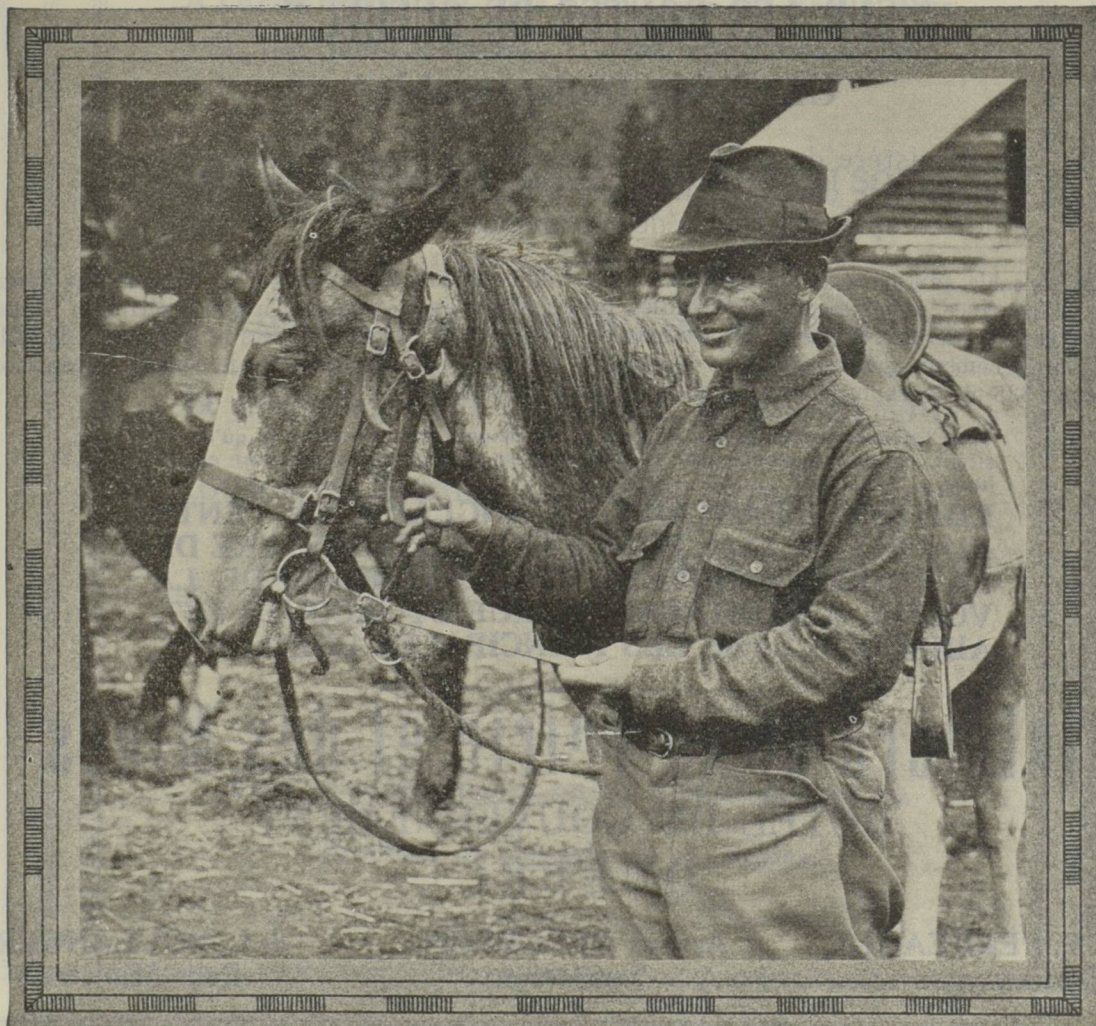
un commencement et les trente conférences données touchent les sujets les plus importants susceptibles d'intéresser nos visiteurs.

Retourner à l'ancien système, au moment où le tourisme déferle à Québec, où cette industrie fait vivre, en quelque sorte, notre population pendant trois à quatre mois, serait non seulement une faute, mais constituerait en quelque sorte un libelle contre la réputation de notre ville.

Nous espérons que S. H. le Maire, avec la majorité des échevins bien pensants de l'Hôtel de Ville, n'hésiteront pas à prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces abus, à l'avenir.

Quant à ceux qui veulent faire de la *petite politique* de carrefour avec cette question, il ne faudra pas se gêner pour les dénoncer, afin que l'on sache où se trouvent les vrais amis du *Vieux Québec Historique* travaillant à la conservation de cette *relique unique dans l'Amérique du Nord*, et au maintien intégral de sa bonne renommée.

DEUX INSEPARABLES



Cavalier et monture sont prêts pour une course à travers le parc national Jasper

CONNAISSONS NOTRE PROVINCE

La province de Québec possède un admirable réseau routier qui couvre son territoire entier et réunit entre elles ses régions les plus éloignées.

Il n'y a pas de raison d'aller chercher ailleurs ce que l'on trouve en si grande abondance chez nous.

Désirez-vous visiter les endroits historiques les plus célèbres du pays, les centres industriels et commerciaux les plus importants, les plages les plus populaires? Des routes modernes et parfaitement entretenues vous y conduiront. Tous les goûts, si difficiles soient-ils, peuvent être satisfaits, car les routes tour à tour côtoient la mer, traversant les forêts, escaladant les montagnes, contournent les lacs, longent les rivières et courent à travers les plaines, au milieu de paysages d'un grandiose beauté, dont la diversité même empêche qu'ils ne deviennent monotones.

Pour vous aider à préparer d'agréables excursions à travers la province, le BUREAU PROVINCIAL DU TOURISME vous adressera gratuitement, sur demande, sa carte routière et touristique et il vous donnera avec plaisir les renseignements additionnels dont vous pourrez avoir besoin. Le Ministère de la Voirie et des Mines vient de publier, sous le titre de "SUR LES ROUTES DE QUÉBEC", un guide complet des routes de la province.

"SUR LES ROUTES DE QUÉBEC"

Un Guide Indispensable

Le Ministère de la Voirie et des Mines vient de publier, sous le titre de "SUR LES ROUTES DE QUÉBEC", un guide complet des routes de la province.

Cet indispensable auxiliaire du touriste forme un volume de près de 900 pages. Il contient une description générale de la province, une description détaillée de cinquante-et-une routes. Chaque description formant un chapitre, une carte générale, 76 cartes de sections de routes et 33 cartes d'entrées et de sorties de villes, un chapitre de renseignements généraux sur les règlements de circulation, de douanes, de chasse, de pêche, etc., et est complété par 325 photographies des principaux points de la province.

Tous les automobilistes qui veulent se renseigner sur les endroits qu'ils visitent, ou se documenter sur la province, se doivent de se procurer ce volume.

**EDITIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE EN VENTE
AU PRIX DE \$2.00, PORT PAYE, AU MINISTÈRE DE
LA VOIRIE, A QUÉBEC, ET AU BUREAU DE LA
VOIRIE, A MONTREAL, 96, RUE ST-JACQUES EST,
AINSI QUE DANS LES PRINCIPALES LIBRAIRIES.**

Ministère de la Voirie et des Mines
HOTEL DU GOUVERNEMENT
QUÉBEC

Hon. J. E. PERREAULT,
Ministre.

Arthur BERGERON,
Secrétaire.

J. L. BOULANGER,
Sous-Ministre.

Vos yeux sont en sûreté si vous m'en confiez le soin. - J.-A. McCLURE, O.D., 109 S.-Jean, Québec

**POURQUOI NE PAS DEVENIR
ARTISTE OU ARCHITECTE**

EN SUIVANT LES COURS GRATUITS QUI SE DONNENT

A QUEBEC

**A l'École des Beaux-Arts,
37, rue Saint-Joachim.**

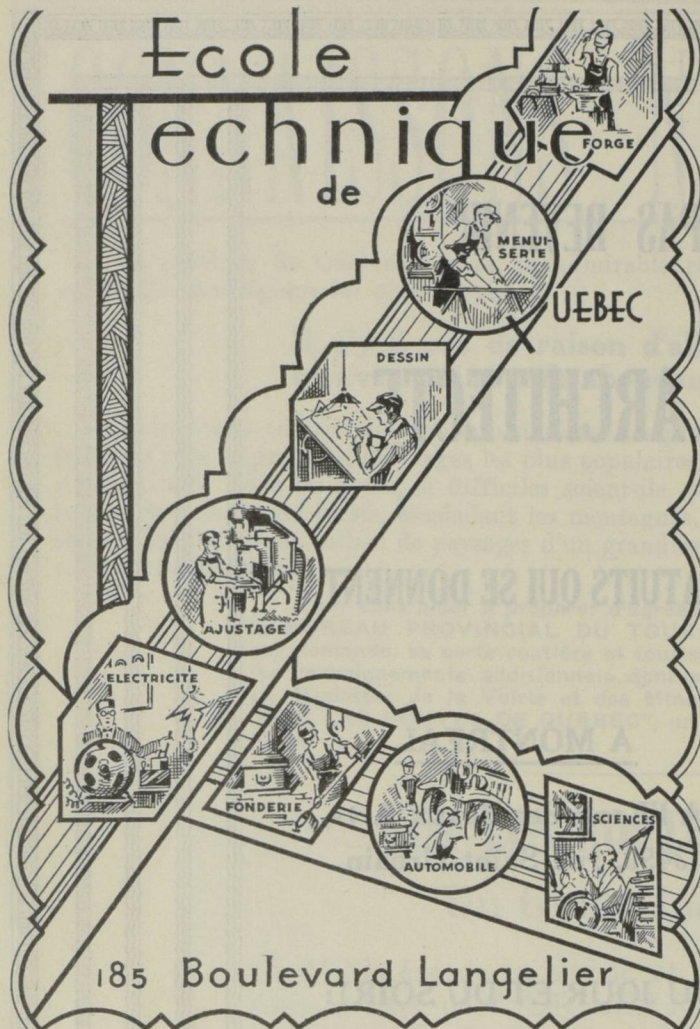
A MONTREAL

**A l'École des Beaux-Arts,
3450, rue Saint-Urbain.**

Où l'on enseigne (COURS DU JOUR ET DU SOIR) :

**L'Architecture, la peinture, la sculpture,
la gravure, l'art décoratif. le dessin sous
toutes ses formes, de même que les scien-
ces appliquées à l'architecture.**

**Pour renseignements, on n'a qu'à s'adresser au
directeur de chacune de ces écoles.**



ÉCOLE TECHNIQUE DE QUÉBEC
BOULEVARD LANGELIER
QUÉBEC

Fondation du Gouvernement Provincial

ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Dessin — Mathématiques — Sciences

ENTRAINEMENT MANUEL

Mécanique d'automobile et d'ajustage.
 — Forge. — Fonderie. — Menuiserie.
 — Modèlerie. — Electricité.

DIPLOME OFFICIEL

Des bourses sont accordées aux élèves
 méritants.

Prospectus sur demande.

RECETTES POUR

Mets délicieux

Manière facile de les apprêter

SIROP A L'ESSENCE D'ERABLE "SUPREME"

Ingrédients
 2 tasses sucre granulé
 1 tasse d'eau
 ½ cuillerée à thé d'essence
 d'érable "Suprême".
Manière de procéder

Faire bouillir l'eau, ajouter le
 sucre, retirer du feu et ajouter
 l'essence quand le sirop
 est à moitié refroidi.

BLANC-MANGER A L'ERABLE OU A LA VANILLE

Ingrédients
 2 tasses de lait
 ½ tasse de sucre
 3 cuillerées à soupe de fé-
 cule de maïs (cornstach)
 1 cuillerée à thé de vanille
 1 oeuf
 ½ cuillerée à thé de sel
 Essence de vanille ou
 d'érable "Suprême" au
 goût.

Manière de procéder

Faire dissoudre le cornstarch,
 le sucre et le sel dans un peu
 d'eau froide, ajouter au lait
 bouillant et remuer constam-
 ment jusqu'à consistance
 épaisse, ajouter l'oeuf légè-
 rement battu et faire cuire en-
 core quelques minutes. Reti-
 rer du feu, ajouter l'essence
 et verser dans un moule.

FUDGE A L'ERABLE

Ingrédients
 2 tasses de sucre
 1 tasse de lait
 4 cuillerées à soupe de
 crème
 1 pincée de sel
 1 cuillerée à thé d'essence
 d'érable "Suprême"

Manière de procéder

Mettre tous les ingrédients
 dans une casserole, sauf l'es-
 sence. Faire bouillir douce-
 ment jusqu'à ce qu'une boule
 molle se forme dans l'eau
 froide. Ajouter l'essence.

CREME POUR GATEAU A L'ESSENCE "SUPREME" D'ERABLE, FRAISE, FRAMBOISE

Ingrédients
 1 tasse de sucre en poudre
 ¼ tasse de lait
 1 cuillerée à thé de beurre
 1 cuillerée à thé d'essence

Manière de procéder

Délayer le sucre avec le lait,
 ajouter le beurre et l'essence
 et étendre sur le gâteau.

Bureau 2-7595 Développement, Impression
 Téls.: Rés. 2-1011 et Agrandissement

W. B. EDWARDS

PHOTOGRAPHE COMMERCIAL
 225, rue St-Jean et 9 rue Buade - QUÉBEC
 Photographie panoramique Illustration de catalogue

Vos yeux sont en sûreté si vous m'en confiez le soin. - J.-A. McCLURE, O.D., 109 S.-Jean, Québec

CONSULTEZ LE
PACIFIQUE CANADIEN

POUR TOUS LES VOYAGES

CANADA

EUROPE

CROISIÈRES

ETATS-UNIS

ORIENT

Billets pour toutes les destinations

Renseignements fournis gratuitement — Itinéraires préparés
avec soin — Service incomparable — Satisfaction
absolue — Plaquettes illustrées sur demande.

Bureaux des billets à Québec:—30, rue St-Jean, Tél.: 2-0093
Château Frontenac, Tél.: 2-1840 — Gare du Palais, Tél.:
2-0663 — Détails supplémentaires en s'adressant à

CHS-A. LANGEVIN,

**Agent Général Service
des voyageurs,**

GARE DU PALAIS, QUEBEC

Agence Générale de Navigation Océanique.

Toutes les lignes circulant du Canada et des Etats-Unis représentées.

Vos yeux sont en sûreté si vous m'en confiez le soin. - J.-A. McCLURE, O.D., 109 S.-Jean, Québec

Plusieurs recettes sont publiées dans ce magazine pour desserts, et la manière facile de préparer les mets délicieux en employant les essences "SUPREME".



ESSENCES EXQUISES "SUPREME"

POUR OBTENIR UNE SAVEUR EXQUISE
Employez les Essences "SUPREME"
DANS LE :
Sirop, Sucre à la crème, Crème Glacée,
Gâteaux, Gelées, Blanc Manger.

Les Essences
Fabriquées par :
"SUPREME"
Enr. Québec.

Avec l'essence d'érable "SUPREME"
vous ferez un sirop de table délicieux,
équivalent sinon meilleur au vrai sirop
d'érable et à un prix très économique.

